

NUMÉRO 183

S.O.S Amitié



La revue de S.O.S Amitié France • N°183 • Avril 2023 • Prix : 5€

SOUFFRANCES FAMILIALES

S.O.S
Amitié

UN MAL.



DES MOTS.

Sommaire

N°183 Avril 2023

- | | |
|---|---|
| 4 Familles
Martine Quentric | 17 Les mots et leur ombre
Carlo Roccella |
| 6 Quand l'enfant tarde à paraître, ou le long processus de la P.M.A.
Mahalia De Smedt | 18 Familles à l'épreuve de la migration
Mithe Guevel |
| 7 Dysfonctions familiales
Mithe Guevel | 19 La violence domestique en chiffres
Martine Quentric |
| 8 Violences infligées aux enfants dans le cadre familial
Nic Diament | 21 Savoir écouter les victimes de violences : un art délicat et complexe
Valérie Lebrun |
| 11 L'enfant du divorce
PanC | 22 Violentomètre
Observatoire des violences faites aux femmes |
| 12 Anthropologie de l'inceste
Mithe Guevel et Nic Diament | 24 Le ressentiment à l'oeuvre dans la famille
Elisabeth Duntze |
| 13 Les violences sur mineurs et le code pénal
Yvon Tallec | 26 Mineurs dits non accompagnés en Europe
Mithe Guevel |
| 13 Qui contacter en cas de maltraitements d'enfants ?
Nic Diament | 27 Familles, quoi d'autre ?
Elisabeth Hoffmann |
| 13 Rappel de la loi concernant la zoophilie
S.O.S Amitié Fédération | 28 Familles on vous aime
Elisabeth Hoffmann |
| 14 Quand la mort passe
Martine Quentric | 30 Témoignages |
| 16 Aider l'aidant
Mithe Guevel | 31 Bibliographie |

Édito Souffrances familiales

Un rêve, une légende, un interdit de penser autrement, parle de la famille comme d'un cocon, un refuge. La réalité n'est pas toujours aussi « rose », et les souffrances ne s'arrêtent pas sur le seuil des foyers.

On n'a jamais la vie qu'on voudrait, il y a donc les problèmes qui assaillent, parfois sans prévenir : désir d'enfant inaccessible, post-partum qui déstabilise, maladie, nécessité de soutenir un proche malade, « folie », télétravail qui déstructure l'ambiance familiale, chômage et difficultés économiques, accident, disparition inquiétante, exil, crime subi, deuil....

Par
MARTINE QUENTRIC
Rédactrice en chef

Et il y a les soucis ou drames qui surgissent du sein même de la famille : nécessité de laisser son enfant à la crèche, secrets de famille, abandon d'enfant, abandon d'anciens, incompréhension et solitude, alcoolisme et autres dépendances, ou la délinquance avec impact judiciaire qui a des conséquences sur tous, enfants placés, dévouement jusqu'à la servitude, jalousie, rivalités dans la fratrie, adultère, divorce, familles recomposées mal ajustées, être beau-parent, droits de visite et leurs complications, héritages conflictuels, absence de règles et de repères, manipulation, violences morales et physiques, inceste, assassinat de femmes, d'enfants, et d'hommes aussi...

Des listes longues et pourtant incomplètes !

Si bien qu'on peut même se demander comment certaines familles parviennent à « tenir la route » pour vivre en harmonie.

Cette revue ne pourra pas faire le tour de tout ce qui perturbe, blesse, traumatise... Elle tente de se concentrer sur les cas douloureux ou criminels qui reviennent à l'écoute, et de donner des éléments pour accueillir la parole, même et surtout quand la situation est si terrible qu'elle pourrait déstabiliser l'écouter.e !

Revue éditée par S.O.S Amitié France.
Association reconnue d'utilité publique.

Directrice de la publication
Ghislaine Desseigne
83, boulevard Arago, 75014 Paris

Comité de rédaction
Carlo Roccella, Elisabeth Duntze, Elisabeth Hoffmann, Grimaud Marianne, Mahalia De Smedt, Mithe Guevel, Nic Diament, PanC

Coordination/Réalisation
Martine Quentric
Conception/Design
Julie Gonnord

Couverture
Pixabay
Crédits photos/Éléments graphiques
Adobe Stock, pixabay.com

Impression
l'Artésienne - 03 21 72 78 90
Z.I. de l'Alouette - 62802 Liévin cédex
ISSN : 0766-4133

ABONNEMENT POUR 3 À 4 NUMÉROS/AN

S.O.S Amitié

La
revue

18,50€
Abonnement
normal

23€
Abonnement
pour l'étranger

à partir de
40€
Abonnement
de soutien

☐ Je m'abonne ☐ Je me réabonne

M./ Mme

Adresse

Adresse mail

☐ Je joins un chèque de€
à l'ordre de S.O.S Amitié France

À adresser à : S.O.S Amitié France
83, boulevard Arago - 75014 Paris

Familles

Une famille ou des familles, de quoi parlons-nous ?

Martine Quentric

Le mot famille dérive de « famulus, famul » : serviteur ou esclave. La situation s'améliore un peu vers 1337, car si le latin « familia » parle de domesticité, il inclut aussi toute la maisonnée, en somme : tous ceux qui habitent un lieu commun et qui le font vivre.

Selon les sociologues et les anthropologues, la famille peut se définir grâce aux liens de parenté, laquelle est un ensemble d'alliances et de filiations. Aussi dans de nombreuses ethnies, celui qui en a la charge des enfants et qu'on nomme « père », est souvent le frère de la mère : ainsi est-on sûrs que tous ont bien quelque chose en commun puisqu'ils proviennent d'un même ventre !

La « famille » parle donc de « quelque chose en commun ». Aussi, ce mot est utilisé pour parler de concepts, de choses ou d'animaux partageant des caractères communs. On peut alors parler de familles de théories scientifiques, de familles de plantes ayant des similitudes, de familles d'animaux descendant probablement d'une même souche...

En Chine, l'idéogramme « famille » signifie : l'ensemble des personnes sacrifiant à un aïeul commun, mais parle aussi de groupe pratiquant la même activité qui est juxtaposée. Ainsi : « famille + économie = les économistes », ce qui nous rapproche de la notion occidentale...

Même s'il n'existe pas de définition juridique de la famille, la loi française estime qu'elle est constituée de ceux qui peuvent hériter les uns des autres, et qui se doivent assistance, au moins économique.

En occident et en quelques décennies, le concept de famille est passé de la notion d'institution garante d'ordre social et de pérennité via des liens prescrits (mariage presque indissoluble), sous l'unique responsabilité de l'homme « chef de famille » ; à celle d'association librement consentie, plutôt libre, donc susceptible d'être éphémère (divorce facilité, pacs, union libre), dans l'égalité des droits et responsabilités entre les partenaires.

Mais un vestige de paternalisme demeure, avec la notion plus ou moins avouée que, dans une famille, l'homme doit apporter les moyens financiers, symboles de puissance, et la femme doit gérer les aspects domestiques, être la gardienne des enfants et de la parenté, même si certains hommes assurent une partie de ces tâches.

Ce faisant, lorsqu'elle gagne plus que son partenaire, voire lorsqu'il ne gagne rien et dépend d'elle, il n'est pas rare que cela soulève des tensions qui peuvent mener à la rupture du lien familial.

En France, selon l'INSEE (en 2016), « la famille est un ménage » (personnes vivant sous le même toit) comprenant au moins deux personnes : soit un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit un adulte avec son ou ses

enfant(s). Est tenue pour « enfant » une personne célibataire et sans enfant, faisant partie du ménage.

Aujourd'hui la famille s'est élargie. Elle est bien plus qu'un groupe d'individus partageant un espace physique et psychologique commun, car les oncles, tantes, cousins, parents et beaux-parents,... qui vivent sous d'autres toits, sont inclus dans le concept. C'est un système social avec son propre ensemble de règles et de rituels, des rôles prescrits pour chacun de ses membres, et un système de pouvoir implicite.

“Aujourd’hui la famille s’est élargie. Elle est bien plus qu’un groupe d’individus partageant un espace physique et psychologique commun”

« Autrefois » dit Serge Hefez, thérapeute conjugal et familial, « c'était : ils se marièrent et eurent des enfants. Aujourd'hui c'est plutôt : les enfants se rencontrent, ils ont beaucoup de parents » !

Et la famille est souvent considérée comme lieu où l'enfant surgit (par la naissance, l'adoption, le remariage). C'est en référence au cadre créé pour cet enfant que les 8 millions de familles françaises, sont nommées. On rencontre alors, entre autres :

- la famille nucléaire (66,3 % des familles¹), où l'enfant vit avec ses deux parents mariés ou non. Tout va bien si le couple parental est harmonieux, mais, parfois les parents « restent ensemble à cause du gosse » qui paye cher ce sacrifice !
- La famille monoparentale (24,7 %) où l'enfant vit avec un seul de ses parents (souvent la mère, même s'il y a aussi des « pères solo² »). Le revenu moyen de ces familles les place dans le groupe le plus démuné économiquement (41 % vivent au dessous du seuil de pauvreté) avec toutes les difficultés que cela engendre.
- La famille recomposée (9%), où des enfants vivent quotidiennement avec l'un de leurs parents, un beau-parent et parfois ses enfants, un ou plusieurs demi-frères ou sœurs. Ces enfants partent régulièrement soit pour des week-end ou des vacances, soit parce qu'ils vivent une « garde alternée », dans le foyer de l'autre parent où ils peuvent trouver le même type de recomposition. Sachant combien les fratries savent être offensives, les pseudo-fratries des familles recomposées peuvent relever de la guerre pas très froide. Et si les rapports enfants de l'autre et beau-parents sont souvent bienveillants, ils peuvent parfois être proches de l'insoutenable.
- L'enfant adopté vit avec sa famille adoptive, généralement sans avoir pu garder de lien avec ses géniteurs, ce qui peut déclencher des crises douloureuses lors de moments clés dans la vie de l'adopté.
- L'enfant de famille homoparentale vit avec deux parents de même sexe. Ce qui a « ébouriffé » bien des gens avant d'être devenu un « pourquoi pas ? ».

Nous pourrions nous y perdre. Mais pour les écoutants à S.O.S Amitié, il y a deux sortes de familles :

- les familles harmonieuses, bienveillantes, où circulent au moins le respect au mieux l'amour, la loyauté et la solidarité. Familles idéales, un peu rêvées, un peu réelles, qui tiennent le coup dans les tempêtes parce que leurs membres acceptent une forme de hiérarchie simple et claire, tiennent compte des singularités de chacun, relativisent le négatif et en discutent assumant les conflits, transmettent sans contraindre, ont plaisir à passer du temps ensemble tout en s'ouvrant au monde.
- Et les familles dysfonctionnelles.

Notons qu'il est rare d'avoir la famille idéale qu'on voudrait. Mais, avec une véritable envie que « ça marche », on parvient à vivre sans trop de douleurs.

Aussi, nous avons fort peu de nouvelles des familles harmonieuses, qui n'ont pas besoin de nous appeler pour dire « je suis bien, tout va bien », sauf lorsque l'un des membres des dites familles vit personnellement, ou fait vivre aux autres, des difficultés liées à sa santé physique ou psychique, ou aux expériences vécues hors du cadre familial. Car nul n'est à l'abri d'accidents de la vie, même quand sa famille est soutenante et positive.

Les appelants qui vivent dans des familles dysfonctionnelles, toxiques par contagion des troubles, voire maltraitantes, sont en grandes difficultés.

Soit les problèmes proviennent directement du cadre familial, soit ils naissent hors du cadre familial. Mais personne ne trouve une aide dans la famille pour affronter les problèmes qui sont amplifiés par des refus de savoir, des réactions négatives, un surcroît d'agression.

Les abus, rejets, brimades, ressentiments, conflits, calomnies, insultes, préjudices économiques, incestes, violences jusqu'au crime, existaient déjà, mais ils semblent avoir pris de l'ampleur depuis le premier confinement. Ces drames sont-ils plus souvent dévoilés parce que la société les tolère de moins en moins ?

Autrefois n'était pas « un bon vieux temps » : les incestes, insultes, coups, spoliations, enfants « bâtards » maltraités, y étaient des secrets de famille bien gardés car, en tous temps, les victimes sont souvent frappées de stupeur, de honte, voire ce sont elles qui culpabilisent ! Il fallait, et il faut encore parfois, que la victime soit estropiée ou tuée pour que le drame soit su, reconnu.

Les chiffres officiels des violences domestiques sont en hausse. Espérons quand même que le surcroît d'appels de victimes soit surtout lié à la prise de conscience que nul ne doit subir tout ce qui peut être infligé au cœur même des familles !

1. Tous les chiffres de ce paragraphe proviennent de l'INSEE, chiffres de 2020

2. « Pères solos, pères singuliers ? », Patrice Huerre et Christilla Pellé-Douël, Albin Michel 2010

Quand l'enfant tarde à paraître ... Ou le long processus de la PMA

Mahalia DE SMEDT, psychologue clinicienne

Tôt ou tard dans la vie se pose la question de l'Enfant. La réponse peut être soit évidente, soit sujette à mûrissement ou à débat. Les questions du 'quand' et du 'nombre' peuvent aussi surgir ; tout comme celle de le garder ou non, pour peu que l'on se retrouve devant le fait accompli... En somme, la contraception moderne nous a ouvert les portes d'un éventail de choix qui aurait fait rougir d'envie les générations précédentes. Mais qu'en est-il quand la nature se rappelle à nous, en nous opposant une fin de non-recevoir ?

En France, l'infertilité - que l'OMS définit comme l'incapacité pour un couple d'obtenir une grossesse au bout d'un an de rapports sexuels réguliers, sans aucun moyen de contraception - touche 1 couple sur 4. Cela fait 3,3 millions de personnes concernées, selon un rapport du Ministère des Solidarités et de la Santé paru en février 2022¹. Un phénomène qui, déjà loin d'être isolé, va grandissant ; toujours selon ledit rapport. À cela s'ajoute que dans 25% des cas, la science peine à identifier les causes de cette incapacité à procréer². Cette absence d'explications frappe de plein fouet des êtres souvent jeunes, par ailleurs en bonne santé, établis dans leur projet de parentalité depuis déjà des mois, voire des années...

Les couples concernés, en absence de garantie de résultat, se retrouvent à devoir poser un choix : passer à autre chose ou s'investir plus profondément dans le processus. Un choix d'autant plus difficile à faire qu'ils sont aux prises avec le phénomène du 'téléphone qui sonne'³ ; ayant déjà engagés leurs corps, leurs émotions et des moyens financiers plus ou moins conséquents dans cette recherche de grossesse. Ils vont devoir gérer leur relation, être à la fois unis et conscients de l'intensité du désir de chacun - qui souvent fluctue en cours de parcours - dans la poursuite de ce qui prend, à chaque étape davantage, les allures d'une quête. Il leur faudra tour à tour accueillir attentes, espoirs, déceptions ; la frustration du renvoi à plus tard d'un désir qu'ils portent au ventre, tout en amadouant l'apparente absence de sens de cette épreuve.

En effet, quelle que soit la forme qu'elle prend ou sa durée, l'infertilité est toujours douloureuse et invisible de l'extérieur. Elle se vit le plus souvent dans la solitude et cernée de silence, dans une société qui peine à réprimer la tentation de nier l'existence du vide et qui s'égare trop souvent dans l'illusion de sa toute puissance. L'infertilité est également un réceptacle de fausses croyances, de projections familiales, voire de reconnexion à un passé douloureux⁴.

À cela s'ajoute la pression subie - non négligeable dans certains cas - de la part d'un entourage dont les questions, plus ou moins maladroitement, rappellent que la venue de l'enfant n'est pas seulement affaire de couple, mais aussi de conformité sociale.

Pour nous se pose dès lors la question du comment : Comment se mettre à l'écoute de cette douleur ? Comment accueillir ce cocktail confus de sentiments qui cherchent à se dire et dont les ingrédients principaux sont l'angoisse, l'attente, la tristesse, la peur du futur, la honte (bien des femmes vivent l'infertilité comme une remise en question de leur féminité), la colère, l'espérance, le désir, l'abattement ou la culpabilité (« je dois avoir fait quelque chose qui ne fallait pas pour que ça m'arrive à moi... ») ?

Comment accompagner le besoin de se fixer des limites face à des traitements médicaux invasifs qui, d'une part n'offrent aucune garantie de résultat, et d'autre part interrogent sur ce que l'on s'inflige au final librement⁵, dans la mesure où il ne s'agit pas ici de guérir d'une maladie, mais de donner vie à un rêve ? Comment être là si la déception et l'amertume s'installent ou quand le sentiment

1. <https://www.fiv.fr/plan-fertilite-2022-rapport-sur-les-causes-dinfertilite-enfin-un-enjeu-de-sante-publique/#:~:text=En%20f%C3%A9vrier%202022%2C%20le%20minist%C3%A8re,et%201%20couple%20sur%204.>

2. Ibidem

3. En référence à l'expérience d'attendre en ligne qu'un opérateur téléphonique réponde à notre appel. Il a été en effet démontré que plus l'attente est longue, plus il devient difficile de raccrocher sans avoir pu échanger avec notre interlocuteur. Une croyance diffuse pose qu'à ce stade nous finirons par être récompensés pour nos efforts et notre patience.

4. L'infertilité peut avoir une composante psychosomatique, comme l'a démontré le Pr. James W. Pennebaker dans ses travaux de recherche sur le pouvoir guérisseur de l'écriture dans la résolution de certains traumatismes et dans la diminution de l'infertilité médicalement inexpliquée. Voir : PENNEBAKER (James W.) & SMYTH (Joshua M.), Ecrire pour se soigner – La science et la pratique de l'écriture expressive, Genève, Markus Haller Ed., 2021.

5. La FIV – Fécondation In Vitro - est décrite comme un véritable « parcours du combattant » par les couples qui l'entreprennent. Une expérience à ce point douloureuse que 27% d'entre eux préfèrent renoncer à poursuivre les traitements après seulement la première FIV. Le drop off s'élevant à 42% des couples au total à la troisième tentative.

In: <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/les-fiv-en-france-quel-taux-de-reussite/>

QUAND L'ENFANT TARDE À PARAÎTRE... OU LE LONG PROCESSUS DE LA PMA

d'injustice prend le pas sur le reste ? Comment entendre ce que cela suscite en l'autre quand les examens médicaux successifs invitent à amorcer le processus du deuil⁶ ? Comment laisser émerger les mots pour se dire, devant la joie mêlée de craintes, d'une grossesse qui (enfin !) advient, faisant suite à une série de tentatives infructueuses - ou un nombre indéfini de fausses couches - et est par conséquent perçue comme un miracle si fragile qu'il prend des allures de mirage ?

Une réponse unilatérale n'est bien sûr pas envisageable - et quand bien même, serait-il à nous de la proposer ? - mais il est tout aussi juste de (se) rappeler que chaque question porte en soi une ébauche de la réponse qui lui correspond. Comme chaque couple porte en son sein sa façon d'être au monde, d'accueillir les épreuves et de donner sens à ce qu'il vit ; de faire fleurir l'ensemble de ses possibles aussi, que ces derniers revêtent ou non les traits d'un enfant...

Il peut être dès lors précieux, à un stade plus avant du cheminement, d'inviter ceux qui en souffrent à une mise en perspective de leur infertilité. Ce, dans l'idée de leur proposer une voie qui leur permettra de renouer avec leur parentalité dans son sens le plus profond. Un sens qui n'a jamais été seulement affaire d'enfantement ou de lien

de sang mais bien de manifestation de soi dans ce qu'on est au monde et dans ce que l'on se sent appelé à donner aux autres. Pour enfin reconnecter ces couples à leur liberté fondamentale : celle de ne plus vivre leur infertilité comme un échec, mais tout au plus comme une étape vers un épanouissement mûri de leur 'être mère' ou 'être père'.

6. Seulement 4,8 couples sur 10 engagés dans le processus de PMA finiront par donner vie à un enfant via la FIV (ou autre traitement médical) après 10 ans de traitement. In : ibidem.



Dysfonctions familiales

Bref recensement des dites dysfonctions, il pose le problème !

Mithe Guevel

Selon Santé + Magazine, les dysfonctions familiales sont au nombre de onze :

- la négligence émotionnelle
- une volonté de contrôle
- des conflits incessants
- Le rôle des parents
- la domination
- la violence
- l'esclavage financier
- désir d'infantiliser
- des punitions injustes
- un jugement constant
- un sentiment d'incertitude

Selon Ouest France du 30 mai 2022, ces dysfonctions vécues par l'enfant entraîneront des troubles graves chez l'adulte :

- Mauvaises compétences en communication
- Apprentissage du mensonge
- Manque de confiance en soi et envers les autres
- Utilisation de la violence
- Anxiété et dépression (Selon le site Ameli)
- Sentiment de honte
- Refoulement des sentiments
- Usage d'alcool et de drogues
- Mauvaise gestion financière
- Mauvaise image de soi .

Plusieurs témoignages livresques illustrent les séquelles engendrées par le comportement d'une famille dysfonctionnelle :

- Souvenons nous de : « Familles je vous hais... Foyers clos... Portes refermées... Possession jalouse du bonheur », extrait des « Nourritures Terrestres » d'André Gide. Pour Gide la famille est le lien d'une sociabilisation, mais aussi le lien refermé sur lui-même¹.

- Cette déclaration n'a rien perdu de son actualité : « Sanary, maison de famille mais famille de fous » dit Camille Kouchner dans « Familia grande ».

- « Le bâtard, le con non désiré, jamais tu n'aurais dû naître, hurlait ma mère » écrit Yann Moix dans « Orléans ».

- « L'identité d'un homme est forgée par les réactions qu'il a dû improviser devant la maladresse des siens », analyse Raphaël Enthoven dans « Le temps gagné »

- « Merci ma mère, grâce à vous je suis celui qui marche, une vipère au poing » clame Hervé Bazin dans « Vipère au poing »

1. Sujet de Sciences Po , Bordeaux à Bac +1 en 2013

Les violences infligées aux enfants dans le cadre familial

Nic Diamant

C'est un sujet qu'il convient d'aborder avec précaution et humilité tant il génère d'émotions : révolte, scandale, sentiments d'impuissance et d'incompréhension. Étudié sous l'angle de la santé publique, de la loi, de la médecine, de la psychologie, de la sociologie, des choix politique ou de société, il génère une littérature pléthorique, universitaire ou grand public, médiatique ou militante, et suscite d'innombrables et houleux débats. Trop vaste et trop complexe pour prétendre le traiter en un article, avec le risque de la superficialité et de la simplification, je propose donc un modeste et sommaire état des lieux, en renvoyant toutes celles et ceux qui voudront aller plus loin aux notes bibliographiques.

Des souffrances invisibles ?

Ces violences nous scandalisent parce que les victimes sont particulièrement vulnérables par leur statut de mineur et par leur faiblesse physique, leur immaturité psychologique et intellectuelle. Plus encore quand ces violences s'exercent au sein même du cadre réputé protéger les enfants et adolescents, et veiller à leur épanouissement. Pourtant ces crimes sont occultés. On n'en parle peu, on ne veut pas savoir, on se réfugie dans une sorte de déni généralisé dont, heureusement, notamment pour les violences sexuelles, nous commençons à sortir. Le déni ne date pas d'hier : « Au fond, à quelques exceptions historiques près (les Lumières ou la Révolution) l'enfant a toujours été considéré comme un patrimoine familial. Il y a l'indulgence à l'égard de la pédophilie, la cécité à l'égard des violences en institutions, mais il y a aussi, tout aussi insidieux et dramatique le déni de l'importance de la maltraitance familiale... »¹.

De quoi parle-t-on ?

Les violences infligées aux enfants peuvent être de trois ordres. Les violences physiques qui incluent tout usage délibéré et non accidentel de la force contre un enfant, comme, et selon la morne litanie du site de la Fondation Action Enfance² : « frapper à la main ou avec un objet, battre, donner des coups de pied, de poing, mordre, brûler, empoisonner, faire suffoquer, étrangler, secouer, jeter, noyer... ». Les violences psychologiques qui comprennent les menaces verbales, l'isolement social, l'intimidation ou le fait d'imposer couramment à l'enfant des exigences déraisonnables, de le terroriser, de l'exploiter (travail, mendicité...), de l'exposer au danger ou à la violence. Les violences sexuelles, c'est à dire : le fait de forcer ou inciter un enfant à prendre part à des activités sexuelles que l'enfant ait conscience ou non de ce qui se passe, qui peuvent comprendre un contact, pénétratif ou non ; ou d'encourager les enfants à avoir des comportements sexuels inadaptés.

À cette sinistre trilogie, il faut ajouter que de nombreux enfants grandissent dans un contexte de violences conjugales entre les parents, dont ils sont les témoins et, très souvent, les victimes collatérales.

La maltraitance en chiffres

La maltraitance infantile est un phénomène de grande ampleur, qui traverse toutes les couches de la société, même si la pauvreté, le chômage et le faible taux d'alphabétisation constituent des facteurs de risques plus élevés. Mais son étude et son repérage en sont difficiles et très récents : « Jusqu'en 2017, la France ne disposait pas de chiffres officiels recensant le nombre d'enfants maltraités, les incestes et les décès suite à des violences intrafamiliales³ ».

1. In Les Indésirables, enfants maltraités : les oubliés de la République, Françoise Laborde et Michèle Créoff, Michalon, 2021
2. <https://www.actionenfance.org/protection-enfance/ou-commence-la-maltraitance-infantile/>
3. In Les Indésirables, enfants maltraités : les oubliés de la République, Michalon, 2021

L'ONPE, l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (une des deux entités du GIP Enfance en danger) publie désormais un tableau chiffré actualisé⁴ dont la lecture exhaustive fait froid dans le dos. Ainsi, en 2020, 33 468 victimes mineures de violence physique ont été enregistrées par les forces de l'ordre et 49 mineurs sont décédés dans le cadre intrafamilial. La même année, 11 085 victimes mineures de violences sexuelles commises dans un cadre intrafamilial ont été enregistrées par les forces de l'ordre, et toujours en 2020, 10% des hommes et des femmes déclaraient avoir été victimes d'inceste durant l'enfance et l'adolescence. En 2021, 14,9% des filles et 9,8% des garçons de plus de 18 ans, déclaraient avoir été témoin avant l'âge de 15 ans d'un climat de violences entre leurs parents. Ces chiffres, que les media ont largement relayés, ont été aggravés par la crise du Covid et les confinements successifs. Qu'il s'agisse des hospitalisations d'enfants (+50% entre 2019 et 2020), des appels au 119 (+56,2%), des informations préoccupantes (+30,4%)⁵. L'incidence de syndrome du bébé secoué est resté stable en 2020 mais a doublé en 2021⁶.

À S.O.S Amitié, sans surprise, le nombre d'appels regroupant les items maltraitance + violences familiales + abus sexuels a augmenté de 20,8% entre 2019 et 2022, et de 36% si on ne prend en compte que les appels en provenance des moins de 25 ans ! Un dernier chiffre concernant S.O.S Amitié : en 2022, que ce soit par téléphone, messagerie ou chat, et tous âges confondus, nous avons écouté 5088 appels évoquant des violences familiales ou de la maltraitance (1% du total des appels significatifs) et 11134 appels qualifiés de l'item Abus sexuel (2,22% du même total). Parmi ces derniers, l'inceste représente 32% des appels !⁷

Le cas particulier de l'inceste

Placé (enfin !) au centre même de l'attention à la suite de la vague Metoo, de la publication de livres autobiographiques qui, après ceux de Christine Angot⁸, ont rencontré un grand retentissement, comme Le consentement⁹ ou La familia grande¹⁰, l'inceste concerne chaque année en France quelques 160 000 enfants victimes.

Là aussi, on se heurte à un ancien et très vieux déni que dénonce avec véhémence la psychanalyste Claude Halmos : « l'enfant a besoin, pour se reconstruire, de retrouver un monde où la loi existe : où son agresseur et ceux – notamment son autre parent – qui l'ont laissé faire puissent être sanctionnés, et lui-même autorisé à vivre dans un milieu protégé. Or cela lui est rarement permis, car notre société, s'acharnant à croire que tout parent étant par nature aimant, le milieu familial serait toujours pour les enfants le plus favorable, continue à les sacrifier sur l'autel de cette croyance »¹¹. Devant la vague d'indignation généralisée, a été créée en janvier 2022, sur le modèle de la commission Sauvé, la CIIVISE - Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants - qui a, suite à 11 000 témoignages, rendu en mars 2022 des conclusions intermédiaires préconisant quatre axes fondamentaux dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants, notamment l'inceste : le repérage des enfants victimes, le traitement judiciaire des violences sexuelles, la réparation et la prévention¹².

Que dit la loi ?

« La France peut déjà se prévaloir d'un corpus juridique substantiel prenant en compte la protection des droits de l'enfant. Ce corpus se traduit notamment par le préambule de la Constitution de 1946, la ratification en 1990 de la Convention internationale des droits de l'enfant ou encore la signature, en 2015, des dix-sept objectifs de développement durable »¹³. À quoi viennent s'ajouter :
● la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant¹⁴ qui introduit la notion d'inceste dans le code pénal¹⁵,
● celle du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires modifie le code civil et qui dispose désormais que : « L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques »,
● la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dite « Loi Taquet » qui prévoit des mesures pour améliorer la situation et la sécurité des enfants protégés par l'Aide sociale à l'enfance. On trouve désormais sur un site

gouvernemental un onglet « Enfant battu, maltraité ou privé de soins » qui détaille les situations visées, les procédures d'alerte, les peines encourues, les interventions de l'aide sociale à l'enfance, les mesures de justice¹⁶.

Concernant les délits et crimes sexuels, la loi du 21 avril 2021, qui a été violemment discutée, crée quatre nouvelles infractions pour punir les délits et crimes sexuels sur les enfants : le crime de viol sur mineur de moins de 15 ans, le crime de viol incestueux sur mineur de moins de 18 ans, le délit d'agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans, et le délit d'agression sexuelle incestueuse sur mineur de moins de 18 ans, avec une clause dite « Roméo et Juliette » mise en place pour préserver les relations d'amour d'adolescents¹⁷.

Les cas de maltraitance d'enfant bénéficient de délais de prescription allongés. Aussi la plainte peut avoir lieu des années après les faits : pour les crimes commis sur un mineur (le

4. Pour approfondir cf. la note Chiffrer les maltraitances infantiles intrafamiliales : quels enjeux pour quelles données <https://www.onpe.gouv.fr/production-donnees-chiffrees>

5. Étude réalisée par une équipe scientifique du CHU de Dijon sous la direction de Catherine Quantin, responsable du service de biostatistiques et informatique médicale du CHU de Dijon, et du Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations Paris-Saclay de l'Inserm

6. Étude menée par les équipes de recherche de l'hôpital Necker-Enfants malades de l'AP-HP, et de l'université Paris Cité, associées à une équipe de l'Inserm publiée, mardi 30 août 2022, dans la revue JAMA Network Open

7. Merci à Alain Mathiot d'avoir extrait ces chiffres de la base de Statappel

8. Entre autres : L'inceste (1999), Un amour impossible (2015), Le voyage dans l'Est (2021) Prix Médicis

9. Grand prix des lectrices de Elle, Le consentement de Vanessa Springora, Grasset, 2020

10. Plus de 300 000 exemplaires vendus, La familia grande de Camille Kouchner, paru au Seuil, en 2021

11. in « Pour briser le silence autour de l'inceste, il faut pouvoir s'imaginer qu'un parent puisse violer » in Le Monde 01 février 2021

12. https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/03/CCI-inter_2803_compressed.pdf

13. In une tribune au « Monde » demandant, la création d'une délégation aux droits de l'enfant à l'Assemblée nationale 10 août 2022

14. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000032205234/>

15. Avec la formule « le viol est réputé incestueux lorsqu'il est commis par les membres du cercle familial

16. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F952#:~:text=%E2%82%AC%20d'amende,-Violences%20commises%20par%20les%20parents,a%20autorit%C3%A9%20sur%20le%20mineur>

17. Source : <https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/745933/maltraitance-d-enfant>



viol par exemple) la victime pourra agir jusqu'à ses 48 ans. En effet, le calcul s'effectue à partir de ses 18 ans, puis est ajouté le délai de prescription des crimes sexuels commis sur des mineurs, soit 30 ans. Pour les délits commis sur un mineur (l'attouchement sexuel par exemple), la victime pourra agir jusqu'à ses 28 ans. Le calcul s'effectue à partir de ses 18 ans, puis est ajouté le délai de prescription des délits c'est-à-dire 10 ans.

Difficulté ou impossibilité de parler

Commises au sein de la famille, les violences sont, on l'a vu, souvent mal repérées, en partie parce que les enfants ou adolescents victimes entretiennent avec leurs parents violents ou abuseurs, des liens affectifs qui obèrent, retardent, voire empêchent la prise de conscience du caractère délictueux, interdit, monstrueux de leur comportement. On ne compte plus le nombre d'enfants battus, humiliés, enfermés, affamés, abusés qui, finalement amenés à témoigner de leur martyre, trouvent des excuses ou des circonstances atténuantes à leur parent indigne.

L'enfant peut aussi être sous emprise, comme le décrit si bien Dalva¹⁸ un film tout en subtilité et véracité, qui donne à voir ce qui se passe « après », quand l'enfant incesté est remis aux soins d'un foyer d'accueil.

Mais le plus souvent, dans le cas des violences sexuelles, ce sont les victimes qui prennent à leur compte la culpabilité et la honte que devraient ressentir leur agresseur. À fortiori lorsqu'il s'agit de violences incestueuses commises par un parent, père ou oncle abuseur, toujours prompt à persuader sa victime que c'est elle qui est à l'origine de sa faute à lui, et qui lui réclame le secret le plus absolu en assortissant leur demande de chantage et de menaces.

Il y a enfin le phénomène de dissociation et « d'oubli thérapeutique » qui amène la victime à enkyster, pour se protéger, la réalité des faits dans un lieu inaccessible de son cerveau. « Ce qui traumatise dans l'inceste, c'est tout autant la manière dont il apparaît que la manière dont il s'efface : s'efface de nos mémoires, s'efface du récit familial et s'efface de la société. Le trauma devient indicible et non représentable parce qu'il est, en soi, marqué par l'oubli et la dissociation,

souvent il ne laisse aucune trace, aucune preuve »¹⁹.

Et, il ne suffit pas de parler, il faut aussi être entendu. Les exemples abondent d'adultes (famille, médecins, enseignants, etc.) aveugles aux traces de coups et sourds aux discours subliminaux d'enfants battus. Rappelons que, lors de révélation par un enfant de faits d'inceste, le confident n'a rien fait dans quatre cas sur dix, et que 70% des plaintes déposées pour des violences sexuelles infligées aux enfants sont encore classées sans suite²⁰.

D'où l'absolue nécessité d'étendre aux enfants le slogan féministe « Je te crois ! ».

Comment les écouter ?

Ce sont, nous le savons toutes et tous, des appels difficiles et éprouvants. Le type même d'appels – le plus souvent au chat, mais pas seulement – qui bousculent et mettent à mal notre posture d'écouter, gravement secoués par ce que nous entendons, et qui peinent à rester à la juste distance. Ce genre d'appels nous entraînent vers la tentation d'abandonner la neutralité de l'écoute au profit d'une attitude plus engagée, plus « parentale », plus directement et concrètement aidante. Quid de la Charte ? Comment, devant certains

récits, réussir à s'abstenir de jugements et de conseils ? Comment ne pas élaborer de projet pour ou à la place de l'appelant.e ?

Plus que beaucoup d'autres, ces appels nous confrontent à un sentiment d'impuissance (personnel ou collectif) face au scandale que représentent de tels crimes au plan moral. Comment réussir à rester dans une écoute active, quand l'horreur de la situation et son urgence nous saisissent à la gorge, réveillent chez nous le chevalier blanc et le désir d'y porter remède au plus vite ?

L'épineuse question de non-assistance à personne en danger rôde autour de ces appels. Rappelons que pour pouvoir éventuellement faire un signalement d'une situation de maltraitance physique, psychique ou sexuelle, il faut deux conditions : que l'appelant le demande et, donc, accepte de lever l'anonymat, puis que l'écouter fasse remonter vers le Président de l'Association les éléments qui lui permettront d'alerter les autorités compétentes.

18. Film d'Emmanuelle Nicot (sortie 22 mars 2023)

19. Cité par Iris Brey in La culture de l'inceste, Le Seuil, 2022

20. https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/03/CCI-inter_2803_compressed.pdf



Alors, que faire ? D'abord écouter, évidemment. En sachant que le fait d'avoir été écouté.e, avec bienveillance et chaleur, permettra, même si l'enfant ou l'ado n'est pas prêt à dénoncer son ou ses agresseurs, d'avoir cette expérience-là : quelqu'un l'a écouté, l'a entendu et l'a cru. C'est peut-être le premier pas qui lui permettra ensuite d'en parler dans son entourage ou d'aller au commissariat.

Donner des ressources ensuite. Parler du 119, expliquer ce que l'enfant ou l'ado peut en attendre. Parler des associations spécialisées (cf. encadré). Chercher si, dans son entourage immédiat (famille ou milieu scolaire), il existe un adulte référent qui pourrait l'entendre, l'écouter, l'accompagner : Un professeur en qui l'enfant ou l'ado a confiance ou une infirmière scolaire s'avèrent souvent des interlocuteurs fiables et aidants.

Enfin, ne pas oublier que s'il nous arrive d'écouter les victimes, nous sommes aussi censés écouter leurs bourreaux. Donc, de ne pas raccrocher au nez du père qui appelle en disant qu'il lutte contre la pulsion d'aller agresser sa fille de 12 ans qui lui est confiée durant le week-end. Car c'est un appel à l'aide. À nous de réussir à l'écouter, sans nous interdire un rappel à la loi, avec toute la bienveillance dont nous sommes capables.

L'enfant du divorce

...gris¹, à l'amiable, pour faute, avec consentement...

PanC

Divorcer, c'est rompre légalement son mariage, c'est donc mettre fin à une union, cela vient parler de la séparation entre adultes, entre adultes et enfants...

C'est la séparation de deux adultes qui ne s'entendent plus, ne se supportent plus, n'arrivent plus à avancer sur un chemin partageable, à échanger des idées et une vision commune de la direction à prendre, des questions d'éducation qui sont mises en exergue lors de la naissance d'un premier enfant.

Les chemins se séparent sous un ciel obscurci, que des vents violents balayent parfois.

Le divorce est devenu un droit à reprendre une forme de liberté individuelle. Serait-ce un symptôme de la transformation sociale qui se caractérise aujourd'hui par des manières d'être au monde assez individualisées, et par une société basée sur des biens consommables ? Le 11 juillet 1975, la loi sur le divorce est réformée sous Valéry Giscard d'Estaing. Les conditions du divorce prennent alors en compte une pluralité de cas et ne se basent plus sur la faute grave, l'adultère ou les sévices.

Se séparer de quelqu'un qui ne nous convient plus se passe bien quand les parents sont en capacité de se parler et de communiquer sur le devenir de leur enfant. Ils étaient un couple parental et deviennent deux individus qui font vivre une coparentalité. Ils ne se disputent pas, ne se déchirent pas leur enfant dont, tout de même, les repères éclatent.

L'enfant du divorce est-il une victime, un rescapé, un battant ? Enfant du désir, il peut devenir objet de haine entre ses deux parents qui se déchirent, en étant placé au cœur du conflit parental. Sa place est menacée, mise en jeu dans des rivalités adultes qui peuvent être féroces et il peut alors prendre la place d'un médiateur. Sa place se déplace dans

le système familial qui s'ankylose. Sa loyauté est mise en jeu, démise de ses fonctions premières.

Le couple qui se déchire détruit ce couple parental que tout désuni désormais. Comment faire vivre cette coparentalité idéalisée dans un moment de crise où les reproches sont de mise ?

Il arrive que, pour des raisons généralement économiques, le couple divorcé demeure sous le même toit avec les tensions qu'une telle situation peut générer entre les adultes, et le trouble dans l'esprit des enfants ! Le film « Sous le même toit », réalisé par Dominique Farrugia (en salles en avril 2017) porte sur ces couples qui se séparent, mais qui sont contraints de continuer à cohabiter...

Un enfant du divorce est un enfant devenu « adulte » qui a souffert de la rupture des liens et dont la place a parfois, souvent même, été injustement déplacée. Il a fréquemment perçu des violences, ou les a vécues, subies, entendues... De façon trop ordinaire un langage brouillé s'est installé. Éloigné d'un de ses parents, c'est son attachement futur et ses liens possibles qui sont désormais en jeu. Son enracinement faiblit au gré des gardes partagées et de la reconstitution des foyers.

Il vit un effondrement des repères, un anéantissement, des angoisses. Il pourra développer des troubles anxieux ou d'apprentissages, voire tyranniser son entourage. Ses défenses actives protègent la « muraille » protectrice qui l'envahit et qu'il va désormais habiter, demeure terrifiante pour une enfance volée.

L'enfant est mis à rude épreuve lors du désamour conjugal.

1. Le "divorce gris", de plus en plus fréquent, est celui de ces couples qui se séparent sur le tard, après plusieurs décennies passées ensemble.

Anthropologie de l'inceste

Mithe Guével et Nic Diamant

Une lecture décapante de l'inceste grâce au livre : « Le berceau des dominations, anthropologie de l'inceste », Ed Press Pocket, 2021¹ !

Anthropologue et directrice de recherche au CNRS, Dorothée Dussy a consacré quelques années de sa vie à réfléchir sur l'inceste et ses conséquences au niveau individuel et collectif. Son livre est riche, captivant et éclairant.

Selon C. Pudlowski, « La famille (est) le socle de violence de notre société² » : Décapant et révolutionnaire !

D. Dussy écrit dans un langage familier sur les incesté-e-s et les incesteurs-euses, sacrée trouvaille pour démontrer la portée du « système inceste » et la « contamination du silence » qu'il impose au niveau de la société dont nous sommes partie prenante, tous autant que nous sommes, à des degrés divers, soutient-elle. La lecture de ce livre peut être éprouvante, mais elle nous fait mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre dans une société qui veut bien parler du tabou de l'inceste de façon théorique, mais refuse d'en gérer la réalité et l'importance, ainsi que ceux qui favorisent le déni chez les coupables, la cécité chez les témoins et le silence (voire la honte !) des victimes.

Elle donne des chiffres et des statistiques, présente les résultats d'un certain nombre d'études, mais elle parle surtout d'une série d'enquêtes qu'elle a menées auprès d'abuseurs qui ont été condamnés et encore emprisonnés avec lesquels elle a eu des entretiens assez longs. C'est absolument passionnant à la fois par ce qui est dit - et par moments, on se frotte les yeux - et l'analyse subtile qu'elle fait des réponses dont elle nous rapporte de grands extraits.

« La plupart des agresseurs incestueux, garçons ou hommes adultes, ne sont pas déviants³... la grande majorité n'agresse que leurs enfants ou une cousine, sœur, nièce », en dehors de quoi, ils sont très bien insérés dans la société...⁴ ».

Ce que confirme Sophie Chauveau dans son livre intitulé « La fabrique des pervers⁵ », ou Camille Kouchner⁶ dans « La familia grande » ou encore Hélène Devynck dans « L'impunité⁷ ».

« Pour commettre et pérenniser les actes incestueux, l'incesteur établit le mode d'emploi de l'inceste, la grammaire du silence et de la domination, que l'enfant incesté-e, les parents de l'enfant si l'incesteur n'est pas le père, tous les membres de son foyer et de la famille apprennent à connaître et à maîtriser parfaitement⁸ ». Ce qui altère à petit feu la vie de l'incesté-e dont la parole, souvent empêchée par l'amnésie traumatique, ne peut témoigner de l'indicible à visage découvert, d'où le recours potentiel à une oreille attentive, anonyme et confidentielle : Un professionnel, ou un bénévole, de S.O.S Amitié par exemple.

Là, une écoute non directive a toute sa place pour accueillir les soupirs, les sanglots, les pleurs, les silences, voire les insultes l'agressivité, les mots/maux vomis dans nos oreilles. Une écoute du détail, qui peut faire mouche, noyé dans le flot du discours, avec des indicateurs qui sonnent bizarrement à nos oreilles.

Tout ce qui, dans la communication, peut induire un sentiment de malaise en nous, devrait nous rendre vigilant aux propos de l'appelant, et nous permettre d'approcher la structuration du silence, du non-dit dans la cellule familiale. À chaque appel, il s'agit d'estimer que chaque prise de parole peut être « un commencement... Que la parole se vit à plusieurs. Souvenez vous qu'écouter et dire est possible. C'est le plus bel attelage de la résistance⁹ ». Ainsi, D.Dussy contribue à enrichir nos connaissances pour une écoute singulière par téléphone ou chat.

1. Paru en 2013 et réédité révisé en 2021
2. DUSSY D., Le berceau des dominations... p.17
3. C'est à dire : pas en toutes circonstances... !
4. DUSSY D., ibid, p. 97
5. CHAUCHEAU S., La fabrique des pervers, Paris, Gallimard, 2016, 272 p.
6. KOUCHNER C., La familia grande, Paris, Seuil, 2021, 203 p.
7. DEVYNCK H., L'impunité, PARIS, Seuil, 2022, 270 p.
8. DUSSY D., Ibid, pp. 65-66

Elle émet de nombreuses hypothèses dont celle du poids du silence, son impact sur la prise de parole qui nous concernent particulièrement comme écoutants. Mais n'oublions pas les répercussions psychiques et physiques générées par l'inceste sur les sujets, tels «... la mort précoce des garçons dans le beau et très touchant roman de Delphine de Vigan...¹⁰ », ou «... les indicateurs physiologiques, physiques, incorporés dans la chair, et notamment les maladies héréditaires, (qui) sont régulièrement mobilisés pour attester de l'ap-

partenance familiale¹¹ », rejoignant en cela les travaux précurseurs d' Anne Ancelin-Schützenberger explicités dans l'ouvrage Aïe mes aïeux¹²...

9. Ibid p. 23.

10. Ibid p. 272.

11. Ibid p.273. VIGAN (de) D., Rien ne s'oppose à la nuit, Paris J.C Lattès, 2011, 436 p.

12. Ancelin-Schützenberger A., Aïe mes aïeux, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, 225 p.

La loi et des adresses

Les violences sur mineurs et le code pénal

Yvon Tallec, ex-procureur du tribunal pour enfants de Paris

● Principe

Les infractions sont les mêmes que pour les majeurs quant à leurs caractéristiques mais les peines sont aggravées par les circonstances suivantes :

Conditions sur la victime : mineur de moins de 15 ans ou de plus de 15 ans

Conditions sur l'auteur : ascendant, personne ayant autorité ou abusant de l'autorité que lui confère sa fonction

● Les violences sexuelles

Viols, agressions sexuelles, atteintes sexuelles

*Art. 222-22 à 223-33-1 du Code pénal

● Les violences physiques

*Art. 222-7 à 222-16-3 du Code pénal peines à moduler selon les Incapacités Temporaires de Travail (ou ITT). Elles seront passibles de contravention, ou tenues pour un délit, ou encore pour un crime

● Les violences psychologiques et morales

Insultes, menaces, harcèlement, etc, (dont l'importance sera retenue en fonction des ITT)

*Art. 222-13-1 à 222-33-2 et suivants.

● Les autres violences

Privation de soins, d'aliment, consommation de substances dangereuses, d'alcool, délaissement, corruption de mineurs, exploitation des images de mineurs...

*Art ; 227-23 et 227-24

● Questions à poser ou à préciser

- Afin de déterminer s'il y a ou pas prescription : 1 an, 6 ans 30 ans...

- La notion d'inceste est introduite par l'art. 222-29-3 (222-31-1, abrogé)

Qui contacter en cas de maltraitances d'enfants ?

Nic Diamant

Cette liste n'est peut-être pas exhaustive, mais...

Enfance en danger : (gratuit et disponible H 24 et 7 j/7)

Aide aux victimes : 116 006 (7j/7, appel et services gratuits ; écoute par des professionnels et lien avec association d'aide aux victimes proche du domicile)

L'Enfant Bleu - Enfants maltraités : 01 56 56 62 62 (<https://enfantbleu.org/> protection de l'enfance en France, via l'écoute téléphonique)

Colosse aux pieds d'argile : 07 50 85 47 10 (colosse.fr objectifs : la sensibilisation et la formation aux risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement en milieu sportif ainsi que l'accompagnement des victimes)

Stop maltraitance / Enfance et Partage : 0 800 05 1234 (<https://enfance-et-partage.org/> De la prévention à la lutte contre les violences faites aux enfants)

La Voix de l'Enfant : 01 56 96 03 00 (fédération d'associations travaillant en France ou dans le monde dans la protection de l'enfance)

SOS inceste et violences sexuelles : 02 22 06 89 03 (<https://www.sos-inceste-violences-sexuelles.fr/>, association nantaise, appels reçus ou rendez-vous organisés les mardis et jeudis de 14h00 à 17h00, les mercredis de 10h00 à 12h00)

Arevi (Association d'action-recherche et échange entre victimes d'inceste [https:// incestarevi.org](https://incestarevi.org))

Face à l'inceste (<https://facealinceste.fr> association née en 2000 pour informer et accueillir les témoignages)

Numéro vert pour victimes d'inceste : 0805 80 28 04 (de 10 à 19 heures) et Outremer 0805 10 08 11

Rappel de la loi concernant la zoophilie

Suite à un témoignage d'écoute de personne zoophile, nous tenons à rappeler ce que dit la loi.

S.O.S Amitié Fédération

Le Code Pénal, dans l'article 521-1-1 précise que « les atteintes sexuelles sur un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ».

Quand la mort passe

Deuil de soi, deuil de l'autre, les douleurs et les épreuves selon les âges.

Martine Quentric, bénévole à Jalmalv (Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie)

La mort vient nous surprendre, comme si c'était un événement impensable, alors qu'il suffit d'être né pour mourir un jour. Elle va frapper différemment selon qu'on soit la personne en fin de vie, la famille ou les amis endeuillés, la fratrie ou l'enfant endeuillé.

Selon Elisabeth Kübler-Ross (qui a largement publié : des livres, des articles...) il y a **cinq étapes au deuil**, qui s'appliquent évidemment à la mort, mais aussi à toute forme de perte importante (emploi, revenu, liberté, divorce, exil...). Elles concernent aussi bien le deuil prévisible que l'accident.

1. Le déni : À l'annonce d'une mort prochaine, la personne (malade ou proche) est sidérée, incrédule, nie la situation : « Ce n'est pas possible, ils ont dû se tromper ! ».

Ce déni naît de la peur de l'inconnu et de la souffrance, du refus radical de « vivre cela », voire du regret de ne pas avoir accompli tout ce qu'on espérait.

2. La colère, la rancœur, le sentiment d'injustice ou d'hostilité envers la situation s'exprime en « Qu'est-ce que j'ai fait ? Pourquoi moi ? C'est injuste ! »

3. Le marchandage ou négociation : Le malade promet bien des choses (changement de vie, de régime, etc.), cherche à obtenir un délai : « Je ferai ce que vous voudrez, faites-moi vivre quelques années de plus ». « Je veux vivre jusqu'au mariage de mon enfant, ou pour ce voyage, ou pour me réconcilier avec X, etc... ». Il tente d'exhorter les médecins, « Dieu », et la mort.

4. La dépression survient quand personne n'espère plus la survie, que tous savent ne plus maîtriser les événements, subissent le choc des pertes en cours (liens, projets...) et reconnaissent que la mort approche. Ce qui induit des phrases telles que « Je suis si triste, pourquoi se préoccuper de quoi que ce soit ? », « Je vais mourir... Et alors ? », « qu'allons-nous devenir ? » (nous qui resterons)...

5. La résignation puis l'acceptation marquent que la fin de vie est acceptée, que chacun s'y prépare graduellement, ni déprimé ni irrité, mais pas heureux non plus. Il y a généralement une sorte d'absence de sentiments, comme si la douleur avait fui. La lutte semble finie : « Maintenant, je suis prêt, j'attends mon/son dernier souffle avec sérénité. »

Le modèle d'E. Kübler-Ross est parfois critiqué, mais il reste intéressant. Ces étapes ne sont pas nécessairement dans l'ordre indiqué ci-dessus, elles ne sont pas non plus vécues par tous, mais chacun en vivra au moins deux, dit-elle.

Ce modèle est très adapté aux adultes. **L'enfant en fin de vie** peut traverser tout cela. Il aura aussi tendance à vouloir protéger les autres (famille, amis) du chagrin. Tant par souci pour eux, que pour qu'ils n'aggravent pas son mal être et ses peurs.

Et si **l'enfant ou l'adolescent endeuillé** traverse les mêmes étapes, il faut y ajouter le sentiment d'abandon et les angoisses qui y sont liées, l'incompréhension de l'aspect définitif de la mort chez les plus petits, l'impression que cela n'arrive qu'à eux,

alors qu'il y a en moyenne un enfant endeuillé par classe, et toujours l'impression qu'il ne faut pas faire pleurer ceux qui restent en montrant sa propre tristesse, car si les adultes qui restent sont fragilisés, il pourrait y avoir un danger pour tous...

Tout cela, bien sûr parle de notre mort ou de celle d'une personne proche et chère.

Mais, **il y a des morts espérées, souhaitées**, soit parce que la souffrance est intolérable au malade et à ceux qui l'accompagnent, soit parce que la personne qui part a tant fait souffrir autrui que sa mort est un soulagement. Peu ou personne ne le regrettent. Mais certains vont traîner une mauvaise conscience parce qu'aussi abominable que le mort ait pu être, avoir souhaité « qu'il crève » comme certains le disent, finit par peser sur la conscience.

Dans tous les cas, **après la mort**, viennent les temps publique et administratif.

Au stade des funérailles, les amis, la famille, voire des relations viennent, entourent les endeuillés. Diverses traditions vont proposer des cheminements pour accompagner le/la défunt/e et ses proches. Puis tous repartent, et vient le temps de vivre le deuil en étant ou seul ou moins entouré.

L'organisation des funérailles, la **gestion des questions administratives**, peuvent écraser certains, ou fournir des urgences à vivre plutôt que leur chagrin qui s'en trouve reporté, voire donner un masque acceptable à ceux qui se réjouissent.

L'expérience montre que **la succession, l'héritage**, le partage des biens et souvenirs de la personne peut se passer très bien, mais aussi très douloureusement : chacun voulant garder un maximum de biens, de souvenirs, ou compenser les frustrations et blessures des relations passées avec le mort ou entre parents... On alors voit des familles « exploser ».

C'est à ce stage que les endeuillés cherchent de l'aide auprès de médecins, d'associations, d'écouterants...

C'est **le temps en quatre phases du processus de deuil**.

Selon le Dr Christophe Fauré (qui a aussi largement publié, et qu'on peut écouter sur internet), ces phases se chevauchent.

Elles sont personnelles et différentes pour chaque adulte, enfant ou adolescent, car chaque expérience est unique, influencée par l'histoire individuelle, les liens positifs ou négatifs tissés avec l'être disparu, l'intensité des émotions et des sentiments...

Le deuil n'est pas une pathologie, c'est un processus naturel qui prend son temps. Quelles que soient les tempêtes intérieures, généralement l'apaisement vient qui n'est pas un oubli mais une cicatrisation. Il est important pour les endeuillés de garder confiance, de prendre soin d'eux, de vivre chaque étape en respectant leur rythme intérieur.

Même quand la mort n'est pas accidentelle, mais prévisible, le deuil commence par **un choc, une sidération** qui plonge la personne endeuillée dans un état d'incrédulité, voire de déni radical. Des mécanismes de protection se mettent en place pour préserver sa conscience de l'énormité de l'événement. Cette protection psychique permet à chacun d'intégrer le premier niveau du deuil : reconnaître la perte.

Ensuite, vient **la fuite de la souffrance, la préservation de la relation** : les endeuillés mobilisent une énergie colossale pour tenter de fuir la souffrance dans des activités, le travail ou des addictions diverses (que certains médecins entretiennent trop souvent). Ils vont chercher à préserver, coûte que coûte, la relation interrompue avec l'être aimé : en touchant ses objets, en cherchant son odeur, en regardant ses photos et vidéos, en écoutant sa voix sur un répondeur, un CD... Ou, ne rien sentir, être totalement coupés d'eux-mêmes.

«Le deuil n'est pas une pathologie, c'est un processus naturel qui prend son temps»

Six à dix mois après la disparition d'un être aimé, vient la déstructuration : l'endeuillé comprend que la relation est définitivement interrompue. Cette pleine prise de conscience, cette acceptation, peut sembler tardive par rapport au moment du décès, mais elle est normale. La douleur peut alors atteindre un paroxysme inattendu face à l'évidence de la perte, avec un vécu dépressif dans lequel les émotions prennent une intensité inconnue, avec une perte de repères et un profond sentiment de solitude. Cette étape peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années, sans que cela soit pathologique.

Enfin arrive **la restructuration** : le processus de cicatrisation intérieure est mis en œuvre. Peu à peu, un lien d'une autre nature se noue entre la personne endeuillée et l'être physiquement disparu. La relation

extérieure fait place à une relation intérieure qui existera à tout jamais. Lentement, la personne endeuillée commence à entrevoir la possibilité d'un retour à la vie. Elle redéfinit sa relation à elle-même, à autrui et au monde, au défunt.

Les croyances vont avoir une influence importante sur la restructuration :

- Croire qu'il y a une vie après la mort, qu'on se retrouvera, peut aider « en attendant ».
- Croire en la réincarnation peut aider ou inquiéter.
- Croire qu'il n'y a rien, que tout finit avec la mort, peut rendre le deuil terriblement radical.

La durée de cette phase est difficile à évaluer, car elle est se produit en parallèle avec la nouvelle identité que la personne en deuil développe au fil du temps.

Le deuil « pathologique » dure certes longtemps. Surtout, on le repère à la souffrance aiguë, incessante, qui empêche toute reprise d'une vie dite « normale ». L'endeuillé doit oser se faire aider (en psychothérapie, en groupe de parole...). Il n'y a aucun critère de temps : un deuil pathologique peut être traité des semaines, des mois ou des années plus tard.

Attention toutefois de ne pas prendre pour pathologiques les souvenirs indélébiles mais non traumatiques !

Aider l'aidant

Mitthe Guevel

Le baromètre de l'Union Nationale des Familles de Personnes Malades estime que les conséquences sont sous-évaluées pour l'entourage concerné par la maladie, le handicap ou les idées suicidaires d'un proche. Comment améliorer la situation ?

Il est primordial d'aider les aidants en coconstruisant le parcours de soins et de vie avec les intéressés, en améliorant la prévention, le diagnostic et la prise en charge des maladies psychiques¹, et le risque suicidaire. En effet, si le malade peut souhaiter mourir : « Les aidants accompagnent un proche souvent au péril de leur santé, parfois de leur vie. L'épuisement, la précarité et la culpabilité poussent certains à commettre l'irréparable. Un enjeu sociétal majeur peu médiatisé et encore moins quantifié »².

Depuis le 6 Octobre 2010, chaque année à cette date, la Journée Nationale des Aidants met ces derniers à l'honneur. L'aidant(e) est celui(celle) qui apporte régulièrement son soutien à une personne dépendante de son entourage. En 2022 on comptait onze millions d'aidants en France, et on prévoit que dans dix ans un actif sur quatre sera en charge d'au moins une personne de son entourage³.

Lorsque la maladie, quelle que soit sa nature, survient dans une famille, c'est toute cette structure qui est ébranlée. Être aidant(e) ne s'improvise pas, il est nécessaire d'y être préparé. Pourtant, une enquête Ipsos de 2017 signale un nombre conséquent de jeunes aidants (entre 13 et 17 ans) qui ignorent où chercher de l'aide ou des conseils⁴. Mais, quel que soit l'âge, comment, par exemple, devenir le parent de ses parents ? Sur un plan pratique, il faudrait mettre en place un service d'aide à domicile (aide-ménagère, infirmière, orthophoniste...), tout en préparant le malade à ce changement de vie, en lui expliquant le pourquoi de ces changements.

Le médecin a un rôle primordial à jouer aussi auprès de l'aidant, l'instruire de ce qui l'attend, cesser de le culpabiliser ou l'aider à sortir de ce piège⁵, lui proposer les services de différentes associations⁶ qui pourront lui offrir un moment de répit.

France Alzheimer articule son action autour de différentes missions. Notamment elle forme les aidants, met en place des groupes de paroles où ils pourront exprimer les sentiments qui les agitent, tels que la colère, la culpabilité, l'impatience. Des lignes d'écoute telle « Écoute Alzheimer » peuvent entendre, avertir, soulager, aider...

Une famille touchée par la maladie risque de voler en éclats face à ce qui ressemble à un tsunami, les aidants ne doivent pas s'oublier.

Quelle vie pour les parents ou le conjoint (la conjointe) d'une personne handicapée ? Être au service de l'autre, apprendre à écouter sa souffrance et la sienne propre, la comprendre afin de pouvoir tout réévaluer en fonction de ce nouveau critère, rude tâche qui peut amener l'aidant à être malade aussi.

L'angoisse de l'aidant qui vit avec un membre familial suicidaire peut se doubler d'un sentiment de culpabilité : « en quoi suis-je responsable ? », et l'amener à avoir, lui aussi, des pensées suicidaires. Il est impératif qu'il connaisse les signes d'alerte (mauvaise humeur, colère, pleurs, pessimisme), les changements de comportement (ralentissement physique ou psychique, retrait social), certaines situations anxiogènes (conflit, annonce d'une maladie, décès d'un proche). Il doit se faire accompagner dans cette épreuve de vie par un médecin spécialisé qui pourra, au besoin, donner un traitement adapté, oser aborder les idées de suicide.

On parle aujourd'hui un peu plus ouvertement de la problématique suicidaire, ce qui a pour conséquence une prise de conscience plus collective : tout le monde peut aider un suicidaire, ce n'est pas réservé aux professionnels. On peut en parler, proposer son aide, connaître les signes avant-coureurs. Oser : « penses-tu au suicide ? » peut-être vécu comme un soulagement chez le suicidaire. Tenter de maintenir un lien sincère et chaleureux permet de proposer un suivi médical salubre pour le patient et son aidant. « La vie humaine est brève mais je voudrais vivre toujours » écrivit l'auteur Mishima le matin du jour où il se suicida !

Plusieurs plateformes accueillent la parole des aidants, l'essentiel étant de lutter contre l'isolement. Des activités de détente et de bien-être sont mises en place : moments pour se ressourcer et prendre un temps pour soi. Encore faudrait-il que soient dé-stigmatisées toutes les pathologies psychiatriques et leurs conséquences. Pendant longtemps une conspiration du silence les a entourées car elles faisaient peur, comme effrayaient les structures de soins. Les psychiatres depuis le XIX^{ème} siècle et jusqu'au milieu du XX^{ème}, se contentaient d'observer, décrire et commenter les maladies mentales. Ce n'est qu'aux alentours des années 1950 qu'elles furent, avec leurs thérapeutiques, intégrées dans la médecine. Sans doute parce qu'elles avaient une double influence sur la vie personnelle et sociale⁷.

1. 20 % des français souffrent au quotidien d'une maladie psy⁷ et, avec eux, le plus souvent, leurs proches (chiffres INSERM CNRS)

2. Cassandre Rogeret sur Handicap.fr, 5 octobre 2019

3. Lacompagniedesaidants.org

4. <https://www.aidants.fr/fonds-documentaire/dossiers-thematiques/jeunes-aidants/>

5. Longtemps les mères d'enfants psychotiques étaient tenues pour responsables ! Lire : « Enfants et parents en souffrance, de Fatma Bouvet de la Maisonneuve, Psychiatre à l'hôpital Ste Anne à Paris, Ed Odile Jacob 2014

6. Telle l'Association Française des Aidants

7. Voir : « La folie, histoire et dictionnaire », Dr Jean Thuillier, neuro-psychiatre. Ed Robert Laffont 1996



Le handicap physique fait l'objet de séries de mesures utiles à la famille car il est plus facilement accepté dans l'imaginaire collectif : développement de l'intégration par le travail, le sport, qui permettent à la famille de jouir de moments de détente et de liberté⁸.

La stigmatisation provient en général du fait de la peur de ses concitoyens, qui a pour résultat l'isolement du malade et des aidants.

Qui mieux que les malades peuvent exprimer ce dont ils ont besoin ?

C'est ainsi qu'ils expriment : « Nous, personnes vivant avec un trouble psychique, un handicap, nous suicidaires, condamnons ceux qui tentent de nous étiqueter comme victimes, terme qui implique la défaite, la passivité et la dépendance avec les autres » (Principes de Denver 1985).

8. Selon le Professeur Alby, dans le chapitre écrit pour « Histoire de la folie » de Jean Thuillier

Les mots et leur ombre

Les mots ne sont pas figés. Il transportent avec eux des histoires, des usages, une vision du monde. Dans leur sillage, un cortège infini de sens et d'évocations... aujourd'hui le mot « ÉCOUTE » tellement nécessaire lorsque l'appelant.e vit un drame familial...

Carlo Roccela

Loin du sens bienveillant qu'il nous suggère aujourd'hui, le mot écoute a eu jusqu'au XX^{ème} siècle plus d'affinités avec des idées d'espionnage ou de contrôle. Une *soeur-écoute* était une religieuse qui accompagnait une novice au parler; les écoutes des postes de guet, des tribunes secrètes ou, aujourd'hui, des captations discrètes de conversations téléphoniques.

Il dérive du verbe *écouter* ; ce dernier, plus ancien, vient du latin tardif *auscultare*, verbe qui a subi le destin double, populaire et savant, de nombreux autres mot : d'un côté *écouter*, de l'autre *ausculter*. Les auteurs classiques lui préfèrent *audire*, verbe riche qui comprenait à la fois l'idée de *apprendre*, *exaucer*, *ajouter foi*, *être disciple*, *approuver*... plus proche de notre polysémie *entendre*.

Pour les anglais, l'étymologie de *listen* renvoie à un idée d'obéissance, d'observance, tandis que l'allemand *hören* fait appel à l'organe physique (*ohr* - oreille). Toujours l'oreille, en japonais, dans l'idéogramme « 聞 » (*kiku*), composé à son tour de deux caractères :

« 耳 » qui signifie « oreille » et « 口 » « bouche », où donc celui qui parle est présent au même titre que celui qui écoute.

En italien, glissement de sens significatif dans les langues latines, *entendre* c'est *sentire*, tandis qu'à ses côtés *intendere* et *ascoltare* se « partagent » le reste du champ sémantique de l'écoute. De même en arabe « سمع » (*sam'a*), dont le sens est proche du mot français *écouter*, peut également être utilisé pour décrire l'action de percevoir des sons ou de percevoir des choses avec d'autres sens que l'ouïe, comme la vue ou le toucher.

Quant à *écoutant*, le mot qui désigne celui qui écoute; le mot, avec son cousin *écouteur*, en usage du XII^{ème} au XIV^{ème} siècle, est resté « en apnée » pendant très longtemps, pour réémerger aujourd'hui avec le sens qui nous est devenu familier. Seule exception, au XIX^{ème}, l'expression *avocat écoutant*, pour moquer ces hommes de loi qui, faute de clients, ne peuvent qu'écouter les plaidoiries des collègues. Un sens à garder à l'esprit, peut-être, quand nous sommes à l'écoute.



Familles à l'épreuve de la migration

Nous sommes tous des migrants...

Mithe Guével

« Nous accueillons globalement mal les migrants en Europe... Et cet accueil inhospitalier augmente les douleurs et les violences qui ont précédé ou habité l'exil »¹. « En 2020, plus de 82,4 millions de personnes dans le monde ont été contraintes à fuir leur foyer... Une femme sur cinq qui accouche en France... est une femme migrante »².

La migration, selon la définition du Larousse, est un déplacement de population qui passe d'un pays, d'une région à une autre pour s'y établir. Cela semble très banal présenté ainsi. Même lors d'une migration choisie et volontaire, se déplacer est toujours, au moins source de stress. Pensez à vos vacances ! Alors qu'en est-il lorsqu'elle s'impose pour des raisons économiques, politiques, climatiques, religieuses, culturelles, socio-familiales ? C'est à cette question que tente de répondre l'ouvrage collectif³ édité sous l'égide de Marie Rose Moro, éminente pédo-psychiatre, fondatrice de la consultation transculturelle pour enfants de migrants de l'hôpital Avicennes, à Bobigny.

Ce livre s'articule autour de cinq thématiques, toutes plus intéressantes les unes que les autres, mais l'article d'Emmanuel Gratton a fait particulièrement écho pour moi. En effet, dans « des professionnels en migration »⁴, nous pouvons induire une forme de parallèle avec notre pratique d'accueil téléphonique au regard de la diversité des appelants. Selon lui, « Les professionnels de la migration doivent s'adapter à des personnes venant chacune d'horizons différents, et avoir des dispositions particulières pour recevoir l'altérité. C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'ils sont en quelque sorte eux mêmes en migration, partageant les histoires des personnes accueillies, découvrant l'environnement dans lequel elles

ont vécu, et les conditions dans lesquelles elles ont migré »⁵.

À S.O.S Amitiés, nous devons nous former pour assurer une écoute qui tente d'accepter l'autre dans toutes ses facettes, accepter de se laisser transformer un tant soit peu par le discours de l'autre pour tenter de le rejoindre à minima, sans se laisser entamer dans notre identité propre, et aussi mettre en place les conditions d'une écoute psycho-dynamique car elle peut favoriser la compréhension des mouvements intra-psychiques qui nous mobilisent de part et d'autre. Dans le cadre des populations de migrants, plus particulièrement, « l'écoute permet effectivement de déchiffrer le sens inconscient que peuvent aussi révéler la démarche migratoire et la place qu'elle prend dans l'histoire intersubjective »⁶. Mais en quoi serions nous en migration quand nous sommes à l'écoute d'un autre ?

Écouter est une aventure qui met en jeu un processus d'acculturation, car l'ensemble des phénomènes et des processus qui accompagnent la rencontre avec les cultures différentes, nous obligent nous, écoutants, à mettre en œuvre les conditions qui favoriseraient un aller-retour entre nos contrées respectives, pour que les chemins se rejoignent le temps d'un appel. Programme ô combien ambitieux et stimulant, puisque nous revenons régulièrement écouter les bruits de nos mondes contemporains.

1. MORO, M.R., in Familles et transmission à l'épreuve de la migration, Edition In press, Paris, 2022, p.8

2. Ibid p.10-11

3. Op .cité plus haut

4. GRATTON, E., Des professionnels en migration, in Familles et transmission à l'épreuve de la migration, pp.331-350

5. Ibid p. 331

6. Ibid p.22



La violence domestique en chiffres... !

Chiffres relevés par Quentric Martine

De 2012 à 2016¹ :

Suite au plan interministériel 2017-2019 de lutte contre les violences faites aux enfants, le rapport des trois inspections générales (IGAS, IGJ, IGAENR) a recensé les décès d'enfants survenus dans la sphère familiale, et analyse de façon approfondie les circonstances et enchaînements ayant conduit à ces décès. Le rapport établit qu'entre 2012 et 2016, un enfant est décédé tous les cinq jours des mauvais traitements de ses parents ; ces jeunes victimes avaient moins d'un an pour la moitié d'entre elles.

En 2020 :

• 35 % des victimes de féminicides avaient subi des violences antérieures, 82 % des plaintes entre 2015 et 2016 ont été classées sans suite².

• 82 % des morts au sein du couple sont des femmes. Parmi les femmes tuées par leur conjoint, 35 % avaient subi des violences antérieures de la part de leur compagnon. Par ailleurs, parmi les 22 femmes ayant tué leur partenaire, 11 d'entre elles avaient déjà été victimes de violences de la part de leur partenaire³.

• Les victimes de violences conjugales signalent rarement aux services de sécurité les faits qu'elles ont subis. Ainsi, d'après l'enquête de victimation Genese, moins d'une victime de violences conjugales sur quatre a porté plainte en 2020.

• Le chiffre de « 255 infanticides d'enfants de moins de 1 an chaque année, auquel nous étions parvenus dans nos travaux, a été calculé de façon rigoureuse », note une spécialiste de la maltraitance infantile, dans Le Monde du 6 février 2021. Elle relève la sous-estimation massive du phénomène dans les chiffres officiels.

En 2021 :

• En France, 1 femme sur 10 est victime de violences conjugales⁴.

• 122 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire

23 hommes ont été tués par leur partenaire ou ex-partenaire

14 enfants mineurs sont reportés décédés, tués par un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple. (Mais on sait combien ces chiffres sont sous-estimés !) En moyenne, un décès est enregistré tous les trois jours⁵.

• Le nombre de féminicides a augmenté de 20 %, selon un bilan publié le 26 août 2022 par le ministère de l'Intérieur. Ces chiffres font état d'un retour au niveau de 2018 (121 victimes), avant le lancement du Grenelle. C'est donc une femme tuée tous les trois jours... Pour beaucoup de femmes maltraitées, quitter leur domicile est souvent un moment déclencheur chez un conjoint brutal⁶.

• Selon l'INED, 38% des personnes SDF en France sont des femmes⁷.

Selon l'état des lieux de l'ADSF (Agir pour la santé des femmes) sur 1001 femmes accueillies par leurs équipes, 80% d'entre elles ont déclaré avoir subi des violences. « Parmi ces violences, ce sont... pour un tiers d'entre elles, des violences intra-familiales »⁸.

• En France, les services de sécurité⁹ ont enregistré 208 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2020. Le nombre d'enregistrements a pratiquement doublé depuis 2016, dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie. Ainsi, la part des faits anciens (commis avant leur année d'enregistrement) est passée de 18 % en 2016 à 28 % en 2021.

Il s'agit toujours essentiellement de violences physiques, et la grande majorité des victimes sont des femmes (87 %). 89 % des mis en cause enregistrés en 2021 pour violences conjugales sont des hommes.

• Sur le 3919 : Une femme sur cinq qui appelle est menacée de mort.

Si la majorité des femmes rapportent des faits de violences psychologiques, verbales ou physiques, certaines d'entre elles mentionnent également des violences sexuelles, administratives et économiques. Une femme sur 10 dénonce une tentative de féminicide.

La Fédération Nationale Solidarité Femmes, à l'origine de la création du 3919, regroupe 73 associations réparties dans toute la France. À l'occasion de la journée contre les violences faites aux femmes, la fédération a dressé le bilan des appels reçus en 2021 : Le numéro national a reçu 96 674 appels en 2021, soit 14% de plus qu'en 2019.

Cette hausse des appels, serait, selon la FNSF, le résultat des années de campagnes de prévention et l'ouverture 24h/24 du numéro de la ligne d'écoute.

1. <https://www.vie-publique.fr/rapport/38620-morts-violentes-denfants-au-sein-des-familles-evaluation>

2. Enquête de Laurène Daycard pour son livre « Nos absentes, pourquoi les féminicides » 2023

3. Source : « Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2020 », ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes.

4. HeHop : Contre-les-violences-faites-aux-femmes

5. <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-reference-violences-faites-aux-femmes>

6. Public Sénat 2 septembre 2022

7. Carenws.com du 25 novembre 2021

8. <https://adhsorbonne.com/2022/03/08/les-difficultes-quotidiennes-des-femmes-en-situation-de-precarite/>

9. <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/violences-conjugales-enregistrees-par-services-de-securite-en-2021>

**En 2022 :**

La FNSF note un accroissement des viols conjugaux, des tentatives de meurtre et des menaces de mort. Sur son site, le collectif féministe #NousToutes tient un décompte officiel du nombre de féminicides en France :

Au 22 novembre 2022, on dénombrait 121 femmes tuées par leur mari, leur compagnon, un ex-compagnon, ou un membre de leur famille.

Les difficultés économiques, qui rendent les femmes plus vulnérables aux violences domestiques, ont augmenté de 6% en 2021. « Une des hypothèses étant une plus forte précarisation des femmes à l'issue de la période Covid qui a fragilisé leur situation professionnelle », indique son rapport de la FNSF. Les auteurs de l'étude rappellent que la ligne 3919 est désormais ouverte 7 jours sur 7 et 24h/24.

En 2023 :

Proposition de loi n° 344, déposé(e) le vendredi 10 février 2023, adoptée par l'Assemblée nationale. Elle vise à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales,

Car les violences conjugales¹⁰ entraînent sur les enfants des répercussions trop peu prises en considération. Près de 400 000 enfants en France vivent dans un foyer où des violences intrafamiliales sévissent. Dans 21,5 % des cas, ils en sont directement victimes, dans tous les cas, ils en sont témoins. Or,... les violences subies ou l'exposition à des violences dans l'enfance créent des souffrances physiques et psycho traumatiques extrêmes et durables.

Un « pack nouveau départ », pour aider les femmes en situation de danger à s'extraire des griffes du conjoint violent, est expérimenté depuis le 3 mars, d'abord dans le Val-d'Oise. Il devrait être ensuite étendu aux autres territoires d'ici 2025. Et la loi n° 2023-140 du 28 février 2023 crée une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

LES CONSÉQUENCES !

Parmi les victimes d'inceste en France, 50 % ont ensuite des conduites addictives, et près de 4 sur 10 ont tenté de se suicider. Les statistiques ne prenant pas en compte les personnes ayant fait une tentative de suicide à cause de conduites incestueuses mais ne l'ayant jamais dit, elles sont plus nombreuses que ce que l'on pourrait croire¹¹.

La moitié des victimes de « violence conjugale » commet des tentatives de suicide¹² dit une étude publiée en juin 2022 dans « The Lancet Psychiatry ». Menée à l'échelle de l'Angleterre, elle montre le lien entre la violence du partenaire intime (VPI), l'automutilation et la tendance suicidaire chez les hommes et les femmes de tout âge.

La VPI est un facteur de risque reconnu de troubles psychiatriques, mais peu de données démontraient le rapport avec l'automutilation et les comportements suicidaires. Dirigée par le Centre sur la violence et la société de la City, et plusieurs universités anglaises, l'étude analyse les résultats de l'Enquête sur la morbidité psychiatrique des adultes (APMS) menée en face à face avec plus de 7000 adultes. Les personnes qui ont été victimes de VPI présentaient :

- un risque plus de deux fois plus élevé de s'automutiler sans intention suicidaire ;
- presque deux fois plus de risques d'avoir des pensées suicidaires ;
- presque trois fois plus de risques de faire une tentative de suicide.

Et si une VPI avait été subie au cours de l'année précédant l'enquête, les risques étaient encore plus élevés.

D'après l'étude, environ la moitié des personnes âgées de 16 ans et plus ayant tenté de se suicider au cours de l'année écoulée avaient été victimes de VPI à un moment donné de leur vie.

10. Voir : effets de la violence conjugale sur l'enfant sur le site de l'UNAF

11. <https://www.allo-suicide.fr/inceste-et-suicide-en-france-quand-les-educateurs-deviennent-les-destructeurs/>

12. <https://santecool.net/la-moitie-des-victimes-de-violence-conjugale-commet-des-tentatives-de-suicide/>

Savoir écouter les victimes de violence : un art délicat et complexe

Si cet article-ci n'en parle pas, l'auteure voit un rapport important entre bien des violences et la perversion narcissique, aussi elle donne des références qui nous y renvoient.

par Valérie LEBRUN, éducatrice spécialisée¹

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, un féminicide est « l'homicide volontaire d'une femme ». Il existe néanmoins des définitions plus vastes incluant tout meurtre d'une personne de sexe féminin. Le mot fut très largement relayé et popularisé par les associations féministes afin de dénoncer un véritable fléau sociétal et alerter les pouvoirs publics.

Les féminicides commis par un partenaire ou ex-partenaire, sont appelés plus communément « le féminicide intime ».

La Fédération Nationale Solidarité Femmes relève une augmentation significative des appels reçus en 2021 comparativement à 2019, hausse de 14% qui s'explique par les diverses campagnes de prévention et l'accessibilité élargie de la ligne nationale d'écoute 3919 24h/24. Le Haut Conseil à l'Égalité quant à lui, soulève un état alarmant du sexisme en France, avec des inégalités qui subsistent, aussi bien sur le plan professionnel, qu'au sein des lieux publics ou privés, et propose une série d'actions concrètes visant à éradiquer ces injustices. Le Grenelle de 2019 a marqué un tournant dans la prise de conscience de l'ampleur de ce problème sociétal et a permis la promulgation de plusieurs mesures gouvernementales et législatives en faveur des victimes de violences conjugales. Cependant, à ce jour, seules 23 mesures ont été appliquées sur 46.

Les violences faites aux femmes peuvent être diverses : physiques, sexuelles, psychologiques, économiques ou administratives. Certaines maltraitances peuvent être plus insidieuses et difficiles à déceler, en particulier le harcèlement psychologique et les intimidations. En l'absence de preuves tangibles, la véracité des faits est compliquée à établir. Les lacunes en matière de formation des autorités judiciaires et des instances de l'ordre public, sont un frein considérable pour les victimes qui renoncent à déposer plainte car la dénonciation des faits est souvent minimisée, voire niée, et l'interprétation qui en est faite est celle du règlement de comptes ou simple dispute entre les partenaires. Les affaires sont ensuite classées « sans suite ». L'OMS souligne ce déficit didactique et préconise une formation adaptée dédiée aux représentants de la force publique et judiciaire.

En l'absence d'écoute et de soutien, souvent isolées, les victimes s'enferment dans le silence. La majorité d'entre elles témoignent de leurs difficultés à parler de ces violences subies par crainte d'être jugées, de n'être ni crues ni écoutées

dans leur souffrance. Elles portent le poids de la honte et de la culpabilité.

Les aider à libérer leur parole et entendre leur souffrance est donc un enjeu majeur. Elle est l'étape préalable et primordiale avant toute décision d'engager des poursuites en justice.

Il est essentiel que tous les écoutants bénévoles, les professionnels du secteur sanitaire, médico-social, les acteurs de l'ordre public ou judiciaire, adoptent une attitude d'écoute active et bienveillante, qu'ils soient attentifs à leur gestuelle et attitude corporelle qui démontre l'intérêt porté au discours de la personne, et reformulent si besoin en se préservant de tout jugement hâtif.

Il ne faut jamais oublier que chaque individu a un vécu particulier, empreint de ses représentations propres, de ses valeurs, sa culture et ses croyances et que cette personne doit être respectée dans sa singularité.

Nous avons une propension à conseiller maladroitement les victimes. Or, il est inopérant d'interroger la personne sur sa passivité face aux situations de violence. Un état traumatique suite à une agression violente provoque ce que la psychiatre Muriel Salmona, définit comme « un état de sidération » chez la victime, qui se traduit par une paralysie de l'état émotionnel et des fonctions psychiques, ainsi qu'une incapacité à réagir de manière adaptée. Cet état mental et physique irrationnel est incompris ou mal connu des professionnels. Il en résulte une mise en doute de la parole de la victime et de la vérité des faits.

Les conséquences seront le renforcement de l'isolement de la victime et la perte de confiance envers tous intervenants externes.

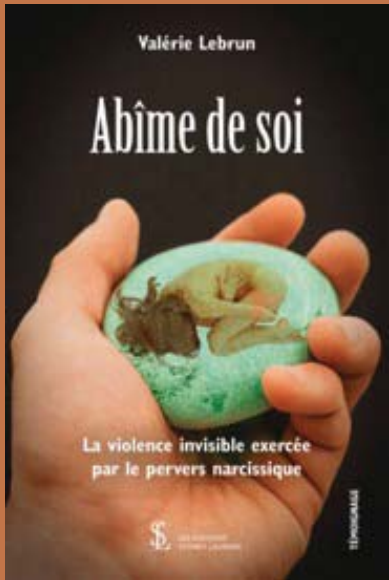
Il est tout aussi important d'éviter les questions et déductions simplistes telles que : « pourquoi n'allez-vous pas porter plainte, vous mettriez un terme à ces violences ? ». Des éléments de réponse à cette question ont été cités précédemment, expliquant les difficultés à se confronter aux agents de police. Enfin, laissons le temps au temps ! Chacun chemine à son rythme. La victime pourra être en capacité d'analyser, compte-tenu de son histoire de vie, ce qui se joue dans la relation maltraitante. Elle trouvera les ressources au moment opportun, prendra les décisions qui s'imposent et se défera des situations d'emprise, mais seulement au terme d'un processus de maturation personnelle.

1. Auteure de « Abîme de soi, la violence invisible exercée par le pervers narcissique »

BIBLIOGRAPHIE proposée :

- Luc Frémiot « Non-assistance à femmes en danger », *Ed. de l'Observatoire/Humensis, 2021*
- Erick Maurel : « Les violences faites aux femmes, aspects juridiques et judiciaires », *Ed. Enrick-B, 2021*

- Marie-France Hirigoyen : « femmes sous emprise », *Ed. Pocket, 2005*
- Jean-Charles Bouchoux : « Les violences invisibles, comprendre les mécanismes de l'emprise dans le couple, dans la famille, au travail... pour agir en conséquence », *Ed. Le Courrier du Livre, 2021*
- Jean-Charles Bouchoux : « Les pervers narcissiques. Qui sont-ils ? Comment fonctionnent-ils ? Comment leur échapper ? », *Ed. Pocket/ groupe Eyrolles, 2011*
- Paul-Claude Racamier : « Les perversions narcissiques », *Ed. Payot, 1992*



Valérie LEBRUN – Abîme de soi

Cet ouvrage témoigne de la violence invisible exercée par le pervers narcissique au quotidien. Au delà du simple témoignage, sa portée pédagogique permet de mieux appréhender les enjeux et les mécanismes au sein de la relation perverse et de s'identifier plus aisément aux victimes.

Valérie Lebrun : « Abîme de soi, la violence invisible exercée par le pervers narcissique », *Éditions Sydney Laurent, 2021, 138 pages.*

Le violentomètre

Bien qu'il ait été conçu au départ pour les adolescentes et les femmes, le violentomètre s'adresse à toutes et tous, femmes et hommes quel que soit leur âge.

Observatoire des violences faites aux femmes

Présenté sous forme de règle graduée, le violentomètre rappelle ce qui relève ou non des violences à travers une graduation colorée par 23 exemples de comportements types qu'un partenaire peut avoir. Créé en Amérique latine, le violentomètre a été repris et adapté en 2018 par l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et de la Loire-Atlantique, en partenariat avec l'Observatoire parisien de lutte contre les violences faites aux femmes et l'association En Avant Toute(s).

Il indique notamment :

- **En vert** les cas où la relation est saine.
- **En jaune et orange** les cas où il faudrait être vigilant·e car la personne est déjà face à une situation violente.
- **En rouge** les cas où la personne est face à une situation dangereuse, où elle doit se protéger et demander de l'aide.

Rappelons-le : Le consentement consiste à donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise.

Qui la personne peut contacter en cas de violence.s :

- En cas d'urgence **le 17 ou par SMS au 114**
- Pour une écoute avec conseil et orientation : **Appeler le 3919 (numéro gratuit et anonyme)**
- La personne peut aussi **signaler sa situation sur Internet** via la plateforme dédiée fonctionnant 24h/24 avec un tchat non traçable : **www.arretonslesviolences.gouv.fr**



PROFITE Ta relation est saine quand il...	Respecte tes décisions et tes goûts	1
	Accepte tes ami.e.s et ta famille	2
	A confiance en toi	3
	Est content quand tu te sens épanoui.e	4
	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	5
VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a violence quand il...	T'ignore des jours quand il est en colère	6
	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	7
	Rabaisse tes opinions et tes projets	8
	Se moque de toi en public	9
	Te manipule	10
	Est jaloux en permanence	11
	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	12
	Fouille tes textos, mails, applis	13
	Insiste pour que tu envoies des photos intimes	14
	T'isole de ta famille et de tes ami.e.s	15
	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches	16
	“Pète les plombs” lorsque quelque chose lui déplaît	17
PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe	18
	Menace de se suicider à cause de toi	19
	Te touche les parties intimes sans ton consentement	20
	Menace de diffuser des photos intimes de toi	21
	T'oblige à regarder des films pornos	22
	T'oblige à avoir des relations sexuelles	23
		24

Le ressentiment à l'oeuvre dans la famille

Élisabeth Duntze

Le livre « ci-gît l'amer guérir du ressentiment » de Cynthia Fleury¹ est à l'origine de cet article.

Dans une approche humaniste, cette philosophe et psychanalyste, à la pensée flamboyante fait un tableau extrêmement fouillé du ressentiment que chacun de nous connaît, qui peut devenir un véritable poison pour l'individu et la démocratie, pour les groupes humains, dont la famille, ressentiment que nous percevons très fréquemment à l'écoute des appelants²

À la question « Pourquoi les berceuses sont-elles si souvent tristes ? », J.M.G. Le Clézio³ répond qu'il faut sans doute préparer les enfants à la méchanceté de la vie, ne pas les endormir avec de belles paroles.

Comme en écho, C. Fleury explique que dès l'enfance disparue, « il se joue pour chacun quelque chose avec l'amer dû au réel qui explose dans

notre monde serein ». La question est de savoir comment chacun va s'accommoder de cette amertume primitive, inaugurale, née du manque, de la séparation, de la perte, de l'appréhension de notre finitude, de l'absence de sens du monde, en évitant de s'enfermer dans le ressentiment, cette cristallisation de l'amertume, véritable poison de l'âme.

Pour C. Castoriadis⁴, « il y aurait une différence radicale entre les hommes dans leur aptitude ou non à se tenir à distance de leur propre ressentiment ». À l'origine du **ressentiment** existent une souffrance bien réelle, un vécu d'injustice, des conditions objectives de vie compliquées telles que problèmes sociaux, insécurité économique, souci de santé, difficultés relationnelles...

Pour C. Fleury, « le terme clé pour comprendre la dynamique du ressentiment est la **rumination**. Cette **reviviscence continue** du sentiment est différente du pur souvenir intellectuel de ce sentiment et des circonstances qui l'ont fait naître. C'est une reviviscence de l'émotion même, un ressentiment qui génère de la rancœur, le fait « d'en vouloir à » qui « prend la place de la volonté, cette énergie vitale, joyeuse. Une énergie mauvaise se substitue à la volonté, tout est contaminé et fait boomerang pour raviver le ressentiment. Celui-ci relève souvent d'une non-réaction, d'une renonciation à agir. Le ressentiment a le pouvoir du formol. Tout en pourrissant l'être, il

conserve dans son jus amer le sujet rongé. C'est un principe d'autoconservation à moindre coût : la faiblesse d'âme sur laquelle il repose demande au sujet peu d'efforts, une complaisance victimaire. Le ressentiment non assimilable à une riposte relève de la rumination : du choix de ruminer ou de l'impossibilité de ne pas ruminer. L'impact du ressentiment porte sur le sens du jugement qui est vicié. Désormais produire un jugement éclairé devient difficile alors que c'est la voie rédemptrice... La faculté de jugement se met au service du maintien du ressentiment et non de sa déconstruction ».

Le sujet ressentimentiste manque d'intériorité, il est dans un vide émotionnel, perd l'accès au juste regard des choses. Il fait porter à l'autre le mal dont il souffre. Or, exister, c'est sortir de soi, se nourrir du monde et des autres. Quand le ressentiment est à l'œuvre, pour sortir de soi, l'individu trouve un bouc émissaire, s'enferme dans une logique d'impuissance. Il produit de la non-solution, vous inscrit dans la faillite, vous qui tentez de créer une solution. Il est happé par l'injustice, la frustration, l'humiliation, il se restaure par la détestation, se complaît dans la rumination. Il se

1. Fleury Cynthia, Gallimard Collection Folio Essais n° 682, 2020

2. Nous avons préféré citer pleinement la philosophe pour ne pas paraphraser sa pensée

3. Le Clézio J.M.G., entretien « grande librairie », France 5, 2 février 2023

4. Castoriadis Cornelius, L'exigence révolutionnaire, Revue Esprit 1977

5. De Tocqueville, De la Démocratie en Amérique, 1835

construit un délire imaginaire dans lequel il s'enferme : c'est une façon d'échapper au réel. Plus le sujet entre dans le ressentiment, moins il a la capacité de le conscientiser, il entre dans le déni et dans l'incapacité de créer, d'agir.

La famille : un terreau pour le ressentiment ? Dans un régime démocratique, l'égalité est un enjeu de structure. À la suite de Tocqueville⁵ qui a dénoncé les possibles dérives de la passion de l'égalité chez les Hommes, C. Fleury explique que la démocratie est le terreau du ressentiment. Famille, démocratie : même combat pour l'égalité ?

L'égalité crée l'inégalité : le sujet se ressent inégal et surtout lésé parce qu'il est égal. La moindre inégalité blesse l'œil. L'affirmation de l'égalité dans la famille serait purement incantatoire. La famille peut être le lieu de l'injustice, de la frustration, de l'humiliation, de la trahison, du rejet, de l'abandon. Le ressentiment d'un membre de la famille se développe alors sur le terrain du « droit à » pour être « l'égal de » : le droit d'avoir ce que l'autre a (envie) et le droit d'être ce que l'autre est (jalousie) ce qui est bien plus irréalisable que l'accumulation de biens et génère un mal-être dévastateur qui se nourrit de la haine de l'autre. Il est aisé de mesurer les dégâts relationnels au sein d'une famille.

À l'écoute, nous entendons nombre d'appelants rongés par le ressentiment qui évoquent des dysfonctionnements familiaux sources de leurs difficultés à être. À force de répéter ce discours ressentimentiste huilé, ils fatiguent leur famille, font le vide autour d'eux et se retrouvent dans une grande solitude. Avec de tels appelants qui se répètent en boucle, les écoutants peinent à maintenir une dynamique d'échange.

Comment se débarrasser du ressentiment ? Lutter contre le ressentiment n'est pas une partie de plaisir. Il est difficile de quitter l'univers du ressentiment qui est un principe d'autoconservation, un système de protection face au réel jugé insupportable. Il faut apprendre à ne plus répéter, à ne pas s'installer comme chez soi dans la répétition de la douleur ; il faut renoncer ainsi à ce qui a été en partie soi mais en partie seulement ; il faut se convaincre que là n'est pas le soi, lequel est destiné à l'ouverture, au futur.

Dans une vision optimiste, C. Fleury affirme avec une forte conviction ce postulat : « l'homme peut, le sujet peut, le patient peut ». Cette affirmation nous évoque un point fort de la charte de S.O.S Amitié qui énonce que l'écoute peut permettre à l'appelant de retrouver sa propre initiative, de pouvoir prendre des décisions, de poser des actes pour retrouver un mieux-être, bref que l'appelant « peut ». Autrement dit : Le sujet est responsable, il a l'obligation de répondre de ses actes, de reconnaître en être l'auteur et donc de les assumer. Comme l'écrit C.Fleury : « nous demeurons pour nous-mêmes, la seule médiation du monde possible, du moins irréductible. On ne peut pas ne pas passer par soi ». Il est de la responsabilité du sujet de tenter de sortir de cet état d'esprit victimaire.

C'est la relation intersubjective qui permet à la fonction critique et réflexive de soi-même de surgir et de bouger. La lutte contre le ressentiment enseigne la nécessité d'une tolérance à l'incertitude, à l'injustice. Au bout de cette confrontation, il a un principe d'augmentation de soi.

Voici quelques pistes pour se départir du ressentiment :

1) Accéder à une ouverture aux autres en sachant que l'individu res-

sentimentiste se trouve dans une situation paradoxale : il honnit les autres et en même temps il s'en remet à eux pour sortir de sa « prison ».

2) Activer son discernement pour se nourrir du monde, aller vers la culture qui a pour objet la sublimation⁶ des pulsions ici ressentimentistes, leur détournement pour utiliser à bon escient l'énergie créatrice qui les parcourt, pour faire œuvre artistique ou œuvre pour soi : amour, enfantement, partage, découverte du monde et des autres, engagement, contemplation, spiritualité.

3) User de l'humour, ce jeu avec l'espace-temps, cet art de la symbolisation, cette échappée de l'instant sans pour autant nier le présent, cette prise de distance, ce pas de côté.

4) Rendre au langage sa puissance de subjectivation, développer ses fonctions critique, délibérative, expressive.

5) Accéder au soin psychique pour faire un travail de recherche intérieure susceptible de rendre l'individu capable, de lui permettre de déployer de nouveaux possibles et d'écrire un nouveau pan de sa vie, de lui redonner un élan vital.

Pour clore, gageons que tout comme il existe des leçons sur le corps en anatomie, en physiologie, des leçons d'éducation psychique dispensées aux jeunes lycéens sur la connaissance de soi, de ses émotions, de ses manques, de ses peurs... pourraient participer à la prévention du ressentiment. C'est une suggestion de C.Fleury.

6. Radica gabrielle, libertés et pouvoirs : le rôle de l'égalité dans la famille, 2014/2, télémaque n°46, p.u. de caen

7. Freud S., Malaise dans la civilisation, 1929

Mineurs dits non accompagnés en Europe

« Quelques messages importants doivent être connus de tous »¹

Mitthe Guével

« Tout d'abord la diversité des trajectoires... l'adversité durant le voyage. Quelque soit la route qu'ils empruntent, elle est semée d'embûches, de dangers, de traumatismes et parfois de deuils... Ce sont des voyages longs (parfois des mois ou des années)... Les MNA² sont soumis à un soupçon permanent, à une injonction à prouver leur minorité, à subir des évaluations aléatoires dans lesquelles la capacité à faire un récit de soi cohérent et stable est nécessaire. C'est difficile de se dire pour tout adolescent, mais c'est encore plus difficile en exil et lorsqu'on va mal... »³ Comment avancent-ils dans leur vie ? Qui les accompagnent ? Comment procèdent les accompagnateurs de ces jeunes du monde ?

Le livre consacré aux mineurs dits non accompagnés s'appuie sur une collection d'articles rédigés par des auteurs issus de différents champs d'intervention, venant soit de la recherche nationale ou internationale, soit du terrain (professionnels, bénévoles). Ainsi, l'expérience que Rozenn Le Berre partage dans son livre « De rêves et de papiers »⁴ nous fait toucher du doigt les destins poignants de tous ces jeunes gens et la complexité de leurs prises en charge, en France et en Europe.

Derivois se demande : « Accueillons nous, accompagnons nous un migrant, un étranger, un enfant ? Laquelle de ces représentations est moins en décalage ou plus en adéquation avec nos attentes inconscientes ? »⁵ L'auteur fait une comparaison entre enfant imaginaire ou réel et migrant imaginaire ou réel. Ce dernier se manifeste le plus souvent

très bruyamment, se faisant remarquer plus fréquemment par des comportements interpellants, mettant la patience des accompagnants à rude épreuve. Dans le même temps, ces mineurs dits non accompagnés bénéficient d'un accompagnement puisqu'ils sont sous l'égide de la protection de l'enfance à partir du moment où ils ont été identifiés comme mineurs bénéficiant d'un statut sur le territoire de la nation qui l'accueille. Comment concilier ces différents aspects de leur problématique ?

Une notion, entre autres, pourrait constituer une sorte de guidance : la part bébé de soi⁶. Selon Derivois, l'approche transculturelle pourrait s'appuyer sur les éléments théoriques proposés par Winnicott et explorés par l'équipe d'Albert Ciccone, car ces jeunes du monde demandent implicitement, voire explicitement « à être portés ». Ils auraient besoin d'une forme de parentalité soignante faite de « holding, handling et de presenting object »⁷ caractérisant une mère suffisamment bonne ou, plus largement, un environnement suffisamment bon.

1. GAULTIER, S., Mineurs non accompagnés – repères pour une clinique psychosociale transculturelle, Paris, Edition In press, collection Hospitalité(s), 2023, p.18.
2. MNA : mineurs dits non accompagnés
3. Op,Cit » pp.18/19
4. LE BERRE, R., De rêves et de papiers, 547 jours avec les mineurs isolés étrangers, Paris, Edition de la découverte, 2017, 203 pages
5. DERIVOIS, D., Op.cit. p.130
6. CICCONE, A. et al, La part bébé de soi, Approche clinique, Paris, DUNOD, 208 pages
7. Portage, soins, présentation du monde, selon Winnicott

Familles, quoi d'autres ?

Elisabeth Hoffmann

Une lecture du livre
« You can go home again »
(vous pouvez retourner à la maison,
reconnecter avec votre famille),
de Monica McGoldrick,
Ed Norton New York et Londres, 1995.

Monica McGoldrick reprend à son compte les principes émis dès les années 1960 par Murray Bowen, définissant une théorie des systèmes familiaux en ce que nous nommerions en France la systémique générationnelle. Bowen avait décrit les forces émotionnelles centrifuges et centripètes dont la pierre angulaire résultante sera la différenciation du soi : Ce nécessaire **processus d'éclosion à soi-même** émergerait de ressources diverses mais parfois antagonistes, tels des conflits anciens, parfois secrets, non résolus dans les familles (migrations, guerres, morts tragiques, etc). La non-résolution de ces dilemmes mène à répéter les modèles malheureux hérités du passé, sans pouvoir toujours s'en libérer, ni évoluer positivement.

Sur ces bases, l'auteure explicite les itérations de ces **nœuds gordiens émotionnels**, passant en revue les arbres généalogiques d'une trentaine de familles, leurs mythes fondateurs, leurs secrets, incluant les deuils, les origines, les relations entre frères et sœurs, de couples, de classe et de culture. À l'aide de génogrammes¹ détaillés, puis de questions précises à la fin de chaque chapitre, elle offre une méthode éclairante pour qui voudrait tenter ce travail de ré-appropriation, même de façon individuelle, en se lançant dans une enquête, notamment auprès de membres de la famille toujours vivants.

Elle étudie pour cela de nombreuses familles qui parleront plutôt à un lectorat anglo-saxon. Je reprendrai ici quelques exemples connus dans notre pays, comme les familles Freud, de Beauvoir et Curie.

Tous les deuils ne se ressemblent pas

À tout seigneur tout honneur, la famille Freud a fait l'objet d'études fouillées, de la figure de son père Jacob et l'intense

relation à sa mère Amalia, aux liens extraconjugaux supposés avec sa belle-sœur Minna (qui vivait dans son foyer et lui servait de confidente). Ici est détaillée la portée des deuils, surtout précoces car la perte d'êtres chers auront des effets différents selon leur nature plus ou moins traumatique, le moment du cycle de vie où survient le décès. Particulièrement marquant sera pour Sigmund Freud, à la fin de sa vie après bien des tribulations et alors qu'il est déjà malade, et craignait que son cancer ne l'emporte avant celui de sa mère, le décès de son petit-fils Heinz à quatre ans, un enfant exceptionnel d'intelligence et de charme, et fils déjà orphelin de sa mère, Sophie, fille de S.Freud qui trouvera une maigre consolation en pensant qu'à son âge, il n'aurait de toute façon que peu connu Heinz.

Trouver ses parents lorsqu'on les perd

Jusqu'à la mort imminente de sa mère, Simone de Beauvoir l'a évitée, la jugeant bourgeoise et culpabilisante, faisant trop de cas tant des apparences que de l'opinion des autres. Elle réalisa que sa mère s'était érigée en Parangon de vertu et de respectabilité en raison de la honte ressentie quand son propre père, un banquier riche qui se retrouvait en prison pour faillite frauduleuse, ne versa pas la dot promise au père de Simone, et laissa ainsi la famille dans l'inconfort pécuniaire. Après le décès précoce de son mari, alors qu'elle avait la cinquantaine, la mère de Simone se réinventait sur tous les fronts, brisant le cycle de dépendance, le corset des traditions.

Pourtant, après une adolescence tumultueuse, l'approche de la mort maternelle fit vivre à Simone des émotions intenses et surprenantes : de répulsion, de peur de lui faire mal, d'admiration et de regret de lui avoir rendu la vie difficile, d'amour et de proximité, et même de la tendresse les ayant initialement unies. Sa mère, aînée de sa fratrie, avait elle-même eu une enfance marquée par la jalousie envers une sœur cadette favorisée. Simone en vint à comprendre à quel point sa mère avait investi en elle, en tant qu'aînée et intellectuelle, ce dont elle-même n'avait pu bénéficier. Un investissement maternel qui porta ses fruits avec Simone.

1. Génogramme : représentation schématique des liens du système familial, d'unions et de filiation, d'influences et de comportements récurrents, sur 3 générations généralement; tracé au début des séances, il peut inclure des détails comme les professions, les maladies, etc.

Les petits derniers, qui trouvent leur propre voie, et deux prix Nobel sur la route

Le rang de l'enfant dans la fratrie a son importance. Les cadets sont souvent gâtés, ou traités de façon moins sévère que leurs aînés, voire doivent s'élever seuls. Marie Curie, née Skłodowska en Pologne, fut la dernière de cinq enfants (dont une sœur aînée morte adolescente, et un seul frère). Elle montra dès l'enfance une totale indépendance, peu de respect des conventions ou de son environnement matériel, comme son mari Pierre Curie, lui aussi cadet de sa fratrie. À 15 ans, dans un contexte familial et national tendu, elle fut envoyée en France, où elle oubliait de manger tant ses recherches la passionnaient.

Elle resta toute sa vie humble et obstinée, timide et curieuse de tout, comme aux jours de ses modestes débuts à Paris.

Finalement

Il y aurait des centaines d'exemples illustrant la richesse de cette recherche. Les pertinentes questions mises en exergue, tout comme le processus de quête de ces racines familiales m'ont accompagnés sur le plan personnel, dans ma pratique clinique passée et restent fondées dans la posture bien différente, mais parlant en gros des mêmes sujets, d'écouter à S.O.S Amitié.

La famille, c'est tout : nos origines, celle de nos névroses et tristesses, mais aussi des ressources parfois insoupçonnées (ou tardivement découvertes) transmises par des générations de ces belles femmes résilientes et d'hommes à moustaches qui nous ont précédés.

Familles on vous aime, aussi !

Elisabeth Hoffmann

J'ai regardé un documentaire¹ dont j'aimerais vous parler dans ce numéro sur les familles. Parce qu'il me semble que les récits que nous entendons à S.O.S Amitié ont une tonalité analogue, même si dans un contexte ordinaire, plus assourdi. En prenant son temps, avec des images respectueuses, cet opus égrène les pensées, les pleurs et les espoirs, le sort d'habitants d'une grande ville martyre d'un conflit à nos portes...

O n y voit des femmes surtout, un jeune garçon au regard halluciné, qui ont tout vécu, ou plutôt survécu. Une petite sœur qui manque à l'appel, un mari au front dont on espère des nouvelles, une femme et son bébé. J'ai ressenti un peu de leur souffrance : le déchirement d'avec ceux dont on se languit, de celles et ceux qu'on pleure car ils ne reviendront pas, de ce qui a

disparu à jamais : leur maison, la vie banale du quotidien.

Mais surtout j'ai senti le fait de vivre en paix dans son propre pays. Non pas comme réfugiés dans un pays européen, même accueillant, ou retranchés dans un village encore peu menacé.

Avec pudeur, sans pathos, tentant de retenir leurs larmes, elles nous disent la rencontre avec leur homme, le mariage, l'arrivée du bébé, des enfants. Leur travail et leur ville si spéciale. Elles tentent de sourire, n'y parviennent pas toujours. L'une évoque le vœu de faire une petite fille après le garçon, un jeune marié qui veut partir au front, sa hardiesse combattue par la jeune épouse terrifiée. Des parents âgés retrouvés par miracle, tant d'autres disparus, ou survivant dans des conditions où nous ne voudrions pas voir nos grands-parents, leur présent marqué par les bombardements, l'incertitude qui prend aux tripes.

Et cette mère lourdement blessée suppliant les médecins de ne pas la sauver, après la mort de son bébé lors de l'attaque sur la maternité. Les soignants les mettront tous les deux peau à peau, le nouveau-né mort sur la poitrine de sa mère, dans un grand sac noir.

Il y a la guerre. Qui détruit l'humain mais surtout l'humanité en nous, comme tout ce qui est pris pour acquis. La guerre qui pousse au crime, à la sidération des victimes, et à notre indifférence à force de malheurs accumulés sur d'autres, de litanies des sinistres nouvelles. Pourtant bien au-delà, dominant l'amour et les relations familiales, entre une population et sa ville, son pays, l'amour des amoureux, l'absence brûlante, les adieux qui arrachent un père à ses petits.

Je veux parler de leur dignité, du courage qui les habite et surtout de l'évidence de ce qu'est au fond la vie. À contrario, car tout est brisé de façon cruelle par la guerre, la démonstration est faite de la profonde indispensabilité des liens familiaux, ceux entre les générations et pour ses proches.

Dans ce numéro où nous parlons de difficultés familiales sous bien des aspects, ayons une pensée pour ce qui fait aussi notre socle à nous humains : Familles, on vous aime, aussi !

1. Documentaire « Les survivants de Marioupol » de Robin Barnwell, BBC1, diffusé le 21.02.23 sur Arte. Titre original : The Peoples' Story, 2022.

Témoignages

■■■

Ces récits abordent les relations familiales. Des détails ont été modifiés pour les anonymiser. Toute ressemblance avec des personnes réelles serait donc entièrement fortuite.

Merci pour ces témoignages à Elisabeth, Martine

... Je ne veux plus souffrir de **l'indifférence de notre mère**, démissionnaire.

Elle ne m'a jamais compris, ni ma sœur, et notre père n'était plus très jeune et aurait aidé s'il avait pu, il est mort maintenant. Perdu sept proches en deux ans, j'ai eu une grosse dépression. Je me sens abîmé, fragmenté, et je tente de rassembler les morceaux. Notre mère nous battait, des claques pour nous endormir, de la maltraitance habituelle. La grand-mère aussi, démissionnaire, avait placé ses enfants dans un foyer de la DDAS, dont ma mère... Pas étonnant qu'on s'en sorte pas dans cette famille !

... Je suis un homme battu...

Vous me croyez ?... Je ne peux le dire à personne, on ne me croirait pas. Je suis grand, fort, je fais du sport, alors ça paraît impossible parce qu'elle n'est ni grande ni grosse ! Elle pique des crises, j'essaye de rester calme, elle s'énervé et me frappe. Je ne peux pas partir : elle a juré que je ne verrai plus les enfants si j'osais divorcer... Je ne peux pas lui répondre, parce que si je lui flanque juste une claque je l'écrase contre le mur, et là ce sera moi le dingue qui frappe sa femme !... Vous comprenez ? J'en peux plus !

... J'ai 66 ans, je suis seule, isolée et sans aucune aide, en surpoids, je ne sors plus. Je m'occupe de deux personnes âgées, malades chroniques qui sont méchantes, mais j'ai promis.... Je suis très malheureuse, j'appelle S.O.S Amitié tous les jours depuis longtemps. Ma mère souffre depuis des années de la maladie d'Alzheimer, moi d'une psychose mélancolique. On vient d'une famille nombreuse et raciste. Ma grand-mère a vécu dans une grande misère avec de la maltraitance pendant 15 ans, comme des SDF dans un bidonville, un local insalubre sans eau chaude, comme dans Zola, ou Dickens. Maintenant j'ai un diagnostic, avec une allocation, je peux enfin

manger à ma faim. Je me sens **piégée avec toute la famille sur le dos**. Je n'ai pas reçu d'horizon, ni d'éducation, j'ai dû m'occuper très jeune de six personnes, sans reconnaissance de personne. Que de la méchanceté gratuite envers moi. Durant des années, j'ai été victime d'abus sexuels de mon grand-père et d'un oncle. Depuis, je vis des angoisses terribles, destructrices, que je ne supporte plus, même avec les neuroleptiques, mon cerveau est mal synchronisé. Je n'attends qu'une chose, que la vie se termine, j'estime avoir payé très cher le fait de venir au monde. On a vécu comme des vers. Je tiens avec l'énergie du désespoir, je veux en finir en Suisse mais ça coûte trop cher. Même mon médecin me dit que je suis la plus malheureuse de ses patients.

... Je ne vais vraiment pas bien, je suis en dépression depuis six mois, **seule dans une grande maison** suite à mon divorce. J'accumule les problèmes, j'ai perdu mes parents coup sur coup. Mes deux grandes filles vivent loin, j'ai quatre petits-enfants mais je les vois très peu. Ils sont venus à Noël et j'ai cuisiné une oie. Je m'ennuyais tellement après ma retraite, dans un petit village, que j'ai recommencé à travailler. J'ai trois amies, on s'invite même si je suis seule et eux en couple. J'aime lire, je lis chaque semaine des romans, des récits historiques et des biographies ; je tiens un journal, ça me détend. J'aurais aimé voyager mais maintenant je me sens trop vieille pour ça, et les finances ne suivent pas.

... Je ne me sens pas bien mais je ne voulais pas déranger. Je connais S.O.S Amitié : j'ai vu une émission sur France 3, j'essayais de me mettre à la place de l'écouter. J'ai perdu mon mari il y a cinq ans après soixante ans de mariage, de la maladie d'Alzheimer et il avait eu trois opérations du cœur. Maintenant je suis seule, mais j'ai vécu soixante années merveilleuses, de tendresse.

Ce qui me manque c'est le côté tactile, les bisous. **Alzheimer c'est dur, il faut vivre avec pour se rendre compte.** Pourquoi c'est lui qui est parti ? Moi j'étais en invalidité, et j'ai passé les 30 dernières années à la maison avec lui. Au départ, je me méfiais des hommes, des buveurs surtout. Il ne buvait pas, était très calme. Pas mon type pourtant, je voulais un grand brun, Il était blond, moyen de taille, tellement gentil... Pendant 2 ans après sa mort, j'ai vécu comme un zombie, j'acceptais pas qu'il était parti. Mais je pense aux bons moments, un peu mélancoliques. Je suis une aidante et une battante, il faut, c'est si dur. J'ai l'impression que mon mari est toujours là, et que le matin il me dit: « lève-toi, tu vas être en retard ! ». Avec mon fils, déjà âgé, c'est plus compliqué, il y a tant de choses entre nous, et il n'est pas tactile du tout, on ne se touche jamais, pas de bisous. J'ai passé le réveillon avec mon frère, ma belle-sœur et leurs enfants. Je regrette que mes petits-enfants soient si loin, ils aiment écouter tout ce que leur papi a fait, ils sont gentils, m'ont donné des coups de main. Maintenant je marche avec une canne après une fracture, j'ai arrêté de conduire, c'était mon choix, je ne voulais pas mettre la vie de quelqu'un en danger. J'ai fait ma vie. Je me parle toute seule. Merci de votre écoute !

... J'ai pas le moral à cause de **mes enfants**; je ne comprends pas **pourquoi ils me délaissent** et me détestent autant. Ils ont la quarantaine et des enfants que je ne vois presque jamais. Mon fils habite à 700km. C'était presque mieux quand il habitait à l'étranger... Il ne me téléphone jamais. On est brouillés. Ma fille vit plus près, elle est divorcée. Je ne l'ai pas vue à Noël, ni été invitée, je reçois quelques sms de temps en temps. C'est dans un tea-room que j'ai pu finalement donner leurs cadeaux à mes petits-enfants, en janvier. Ils s'en fichaient et m'ont à peine remerciée. Leur père m'a quittée en 2018, et on a divorcé ensuite, après 44 ans de mariage. Les enfants me disaient « Tu vas pas nous bassiner avec ça (départ du mari) », alors que lui, mon mari, 40 ans après le divorce de ses parents, sa mère en parlait encore... Il était indépendant, il travaillait tout le temps, au noir. Je l'aidais et faisais tout l'administratif, mais il me traitait de « feignante », me reprochant de me la couler douce. Lui et sa famille me critiquaient tout le temps. J'aurais dû continuer à travailler comme avant mon mariage. Depuis le divorce, mes enfants se sont encore éloignés de moi. Je ne sais pas ce que j'ai fait pour mériter cela. Bien sûr j'ai fait des erreurs, comme tous les parents. Pour eux, j'étais et je suis restée « la méchante », ils ont

complètement pris le parti de leur père. Lui et sa famille (belle-mère, belle-sœur) ont réglé ma vie, m'ont commandée. Il est mort maintenant; il s'est tué en moto quatre mois après le divorce. J'ai dû me débrouiller seule. Je n'ai pas refait ma vie car j'ai peur, peur de me faire avoir à nouveau, peur d'avoir à servir comme avec mon mari et mes enfants. Je suis réaliste, je pense beaucoup et j'analyse ce que font les enfants par exemple. J'essaie de comprendre pourquoi. J'étais restée dans notre maison, que j'avais rachetée, et j'ai une petite retraite. Seule lors des deux confinements, j'ai enfin pu déménager dans un appartement plus petit. Personne ne m'a aidée ; ma fille qui n'habite pas loin me disait qu'elle viendrait, mais ne le faisait pas. Avec mon fils, la mort et l'enterrement de son père ont encore exacerbé la brouille et la distance. Je ne sais pas pourquoi il m'en veut autant. Mon fils ne voulait pas que j'assiste à l'enterrement. Après, il m'a chassée de chez ma fille. Je ne comprends pas. J'ai essayé de me défendre, peut-être je me suis mal défendue...

... J'ai pas le moral, j'ai besoin de parler, j'aimerais avoir des amies et pouvoir parler vraiment avec une autre femme. J'ai toujours manqué de confiance en moi, et je me sens coupable du rejet de ma famille. Pour eux je dérange. Je suis considérée comme « travestie » mot que je rejette car il suggère la fête, comme le carnaval... Comme si c'était un choix ! **Ma mère refuse de me considérer comme sa fille.** Longtemps je l'ai caché mais depuis gamine, je me sens comme une fille, alors que je suis née garçon. On me reproche de trop en faire, d'être trop féminine. Avant, je me sentais moche, me sentant une fille mais pas assez féminine pour être belle. J'avais toujours l'impression de tricher.

Bibliographie

Livres :

- « **FAMILLES : NOUVELLES GÉNÉRATIONS** », Sébastien roux et Anne-Sophie Vozari, sociologues, P.U.F.2020 - Réflexion critique suite à une enquête sur « comment fait-on famille aujourd'hui » auprès de professionnels de l'action sociale, médecins, biologistes, juristes, éthiciens, psychologues, ...

- « **MAMAN, UNE BATAILLE PLEINE DE SURPRISES** », Gwenaëlle Rose, Ed DashBook, 2022 - En France, 7 500 enfants naissent chaque année avec un handicap sévère. Aussitôt commence, pour eux et leurs parents, un véritable parcours du combattant, souvent dans l'ombre. L'auteure partage son quotidien dans un livre poignant et plein d'espoir, car loin de se laisser abattre, elle raconte comment, tout en étant à la tête de deux sociétés, elle reste à la maison pour s'occuper de son fils handicapé.

- « **LES PRISONS FAMILIALES** », Anne-Laure Buffet, thérapeute, Ed. Eyrolles, 2019 - Un livre sur les violences psychologiques, insidieuses, difficiles à comprendre et à reconnaître par les victimes elles-mêmes qui ne se voient pas comme telles, qui culpabilisent, ou n'osent ni en parler ni porter plainte. Mais, dit l'auteure, rien n'est inéluctable...

- « **NOS ABSENTES, Pourquoi les féminicides ?** », Laurène Daycard, journaliste. Ed Seuil, 2023 - Livre écrit après une enquête de plusieurs années à interroger, écouter, tenter de comprendre le mécanisme qui mène à l'acte meurtrier. Un livre à lire, vraiment. Comprendrons-nous ? Non si comprendre signifie accepter, oui si cela aide à protéger les femmes.

- « **LE COUPLE ET L'ARGENT** », Titiou Lecoq, journaliste, essayiste, Ed L'iconoclaste, 2022 - Les inégalités économiques entre hommes et femmes ne cessent de s'accroître dans la vie, au prétexte que les femmes étant « dans le don », elles doivent s'occuper gratuitement d'autrui, et accepter de s'effacer...

- « **PARENTÉS À LA RENVERSE** », Claude de la Genardière, PUF, 2015 - Un parcours chaotique se dessine pour les familles, à « tomber à la renverse » : De quoi est fait notre univers en matière de filiation, de procréation, de vie et de mort, de parentalité ? Signes d'une société en perdition ou d'une transformation historique ? Entre données scientifiques et juridiques, la raison consciente, et les effets d'un imaginaire collectif, les générations se confrontent.

- « **GLORIA** », Almuda Pano, Ed Rue de l'échiquier, 2023 - Sous forme d'une BD ne laissant place qu'à l'évidence et l'émotion, nous découvrons l'histoire vraie de trois enfants : un schizophrène, deux victimes d'inceste, et la forte implication de Gloria, jeune assistante sociale d'un centre d'accueil pour mineurs ayant subi des maltraitances.

- « **LA CULTURE DE L'INCESTE** », Sous la direction d'Iris Brey et Juliet Drouar, Ed du Seuil, 2022 - Six millions de victimes en France. les auteures tentent de répondre à la question « pourquoi ? » et offrent l'amorce d'une réponse politisée et collective.

- « **MA MAMAN VIT AVEC UNE MALADIE INVISIBLE, mais moi je la vois** », Tamara Pellegrini, travailleuse sociale, et Mathilde Baudy, maman qui a une de ces maladies, Ed. Ateliers de la Belle Etoile, 2022 - Quand la maladie s'invite et que l'enfant se sent perdu face aux événements qui l'entourent... Ce livre propose une liste de ressources : livres, podcasts, associations (dont SOSAmitié)... L'offrir à toute famille qui traverse ce genre d'épreuve !

- « **LE REGRET D'ÊTRE MÈRE** », Orna Donath, sociologue, Ed Odile Jacob, 2022 - Depuis qu'O. Donath a écrit que la plupart des femmes n'auraient pas d'enfants si elles avaient su... bien des femmes l'ont confirmé ! Certes, elles aiment leurs enfants, mais elles voudraient aussi s'exprimer autrement, ne pas être seulement mères. Or dans le monde actuel, c'est difficile et « ça ne se dit pas ! »...

Revues :

- **REVUES D'S.O.S. AMITIÉ** : N°133 (mémoire, héritage, transmission), 152 (violences à bas bruit), 162 (familles, je vous ai), 171 (l'emprise), 180 (sexualités)... et bien d'autres !

- **SANTÉ MENTALE N° 271** d'octobre 2022 sur « familles incestueuses »

Sur internet :

- **LES COUILLES SUR LA TABLE** - Victoire Trouillon, un jeudi sur deux sur Binge audio, évoque en profondeur un aspect des masculinités contemporaines avec un.e invité.e.

- **OU PEUT-ÊTRE UNE NUIT** - Plusieurs podcasts de Charlotte Pudlowski, sur Louie Média, consacrés au silence épais qui fait encore taire les victimes d'inceste.

Albi

05 63 54 20 20
BP 70 070
81027 Albi cedex 9

Angers

02 41 86 98 98
BP 72204
49022 Angers cedex 2

Annecy

04 50 27 70 70
78 allée Primavera
Centre UBIDOCA 19994
PRINGY 74 370 Annecy

Arras

03 21 71 01 71
BP 50511
62008 Arras cedex

Avignon

04 90 89 18 18
BP 128
84007 Avignon cedex 1

Besançon

03 81 52 17 17
2 rue Megevand BP 41572
25009 Besançon Cedex

Bordeaux

05 56 44 22 22
BP 20002
33030 Bordeaux cedex

Brest

02 98 46 46 46
BP 11218
29212 Brest cedex 1

Caen

02 31 44 89 89
Maison des associations
"Le 1901"
8 rue Germaine Tillion
14000 Caen

Charleville-Mézières

03 24 59 24 24
BP 444 - 08098 Charleville-
Mézières cedex

Clermont-Ferrand

04 73 37 37 37
Centre Jean Richepin,
17 rue Jean Richepin
63000 Clermont-Ferrand

Dijon

03 80 67 15 15
Maison des Associations BV8
2 rue des Corroyeurs
21000 Dijon

Grenoble

04 76 87 22 22
BP 351
38014 Grenoble cedex

La Rochelle

05 46 45 23 23
BP 40153
17005 La Rochelle cedex 1

Le Havre

02 35 21 55 11
BP 1128
76063 Le Havre cedex

Le Mans

02 43 84 84 84
BP 28013
72008 Le Mans cedex 1

Lille

03 20 55 77 77
BP 10 332
59015 Lille

Limoges

05 55 79 25 25
BP 11
87001 Limoges cedex

Lyon

Caluire
04 78 29 88 88
Villeurbanne
04 78 85 33 33
BP 11075
69612 Villeurbanne cedex

Marseille

04 91 76 10 10
BP 194
13268 Marseille cedex 8

Metz

03 87 63 63 63
BP 20352
57007 Metz cedex 1

Montpellier

04 67 63 00 63
BP 6040
34030 Montpellier cedex 1

Mulhouse

03 89 33 44 00
BP 32116
68060 Mulhouse cedex

Nancy

03 83 35 35 35
BP 212
54004 Nancy cedex

Nantes

02 40 04 04 04
BP 82228
44022 Nantes cedex 1

Nice

04 93 26 26 26
Maison des associations
3 bis rue Guigonis
06300 Nice

Nord Franche-Comté

03 81 98 35 35
Maison des associations
1 rue du Château
25200 Montbéliard

Orléans

02 38 62 22 22
BP 5251
45052 Orléans cedex 1

Paris & Ile-de-France

01 42 96 26 26
Secrétariat 7 rue Heyrault
92100 Boulogne-Billancourt

Pau

05 59 02 02 52
BP 555
64012 Pau cedex

Pays d'Aix

04 42 38 20 20
BP 30 961
13 604 Aix-en-Provence cedex 1

Perpignan

04 68 66 82 82
Mairie de quartier Est
1 rue des calanques
66000 Perpignan

Poitiers

05 49 45 71 71
BP 90021
86001 Poitiers cedex

Reims

03 26 05 12 12
Maison de la vie associative
Boîte 214/56
122 bis rue du Barbâtre
51100 Reims

Rennes

02 99 59 71 71
BP 70837
35008 Rennes cedex

Roanne

04 77 68 55 55
19 rue Benoît Malon
42300 Roanne

Rouen

02 35 03 20 20
BP 1104
76174 Rouen cedex 1

St Étienne

04 77 74 52 52
Maison des Associations,
Casier 101
4 rue André Malraux
42000 St Étienne

Strasbourg

03 88 22 33 33
BP 125
67028 Strasbourg cedex 1

Toulon et Var

04 94 62 62 62
2222F chemin de Marenc
et des Costes
83740 La Cadière d'Azur

Toulouse

05 61 80 80 80
BP 31327
31013 Toulouse cedex 6

Tours

02 47 54 54 54
BP 11604
37016 Tours cedex 1

Troyes

03 25 73 62 00
BP 186
10006 Troyes cedex

English speaking

S.O.S HELP

01 46 21 46 46
Maison des associations du 7^{ème}
4 rue Amélie
75007 Paris

SIÈGE FÉDÉRAL

01 40 09 15 22
83 boulevard Arago
75014 Paris

www.sos-amitie.com

S.O.S
Amitié

S.O.S Amitié France est une Association loi de 1901 - Reconnue d'Utilité Publique par décret du 15 février 1967.



10-31-1243 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org